



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR 63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

CD51/17 (Fr.)

1^{er} août 2011

ORIGINAL : ANGLAIS

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OPS POUR 2012- 2013 ET 2014-2015

1. En conformité à l'article 14.1 du Règlement financier, la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur nommera un Commissaire aux comptes de réputation internationale aux fins d'audit financier des comptes de l'Organisation. La durée du mandat est à la discrétion de la Conférence ou du Conseil. Toutefois, il est coutume de nommer le Commissaire aux comptes pour deux périodes biennales.
2. Une note verbale a été envoyée à tous les États Membres, États participants et Membres associés en octobre 2010 (annexe B). La note verbale décrivait en détail le processus à suivre par les États Membres, États participants et Membres associés lors de la nomination des candidats au poste de Commissaire aux comptes pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015 et énumérait toute la documentation qui devait être jointe à la proposition de nomination. La date butoir pour la réception des soumissions des États Membres de l'OPS était le 30 avril 2011. Afin de donner aux Membres du temps supplémentaire pour participer pleinement au processus, la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a repoussé l'échéance pour la réception des nominations par le BSP à la date du 1^{er} juin 2011.
3. Le Bureau a reçu trois nominations comme suit : la Bolivie a nommé le Contrôleur et Auditeur général de l'Inde (annexe C) ; le Panama a nommé la Cour des comptes espagnole (annexe D) ; et le Pérou a nommé l'Institution supérieure d'audit allemande – Bundesrechnungshof (annexe E).
4. Les nominations soumises par le Panama et le Pérou comportaient les propositions entières correspondantes, comme requis dans la note verbale mentionnée ci-dessus. Toutefois, la Bolivie n'a envoyé qu'une lettre du Ministère de la Santé informant de leur nomination, sans la documentation requise d'une proposition de nomination. Bien

que tous les efforts aient été faits par le Secrétariat pour obtenir cette documentation, cette dernière n'a pas été soumise à ce jour.

5. Toute la documentation disponible pour les nominations a été transmise par le Bureau au Comité d'audit de l'OPS pour examen et commentaires. Les commentaires du Comité seront transmis aux États Membres, États participants et Membres associés dans un document séparé.

6. Un tableau récapitulatif des nominations, comprenant les honoraires d'audit proposés, est compris (annexe F).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

7. Le Conseil directeur invitera les représentants des entités d'audit nommées qui ont présenté la documentation complète à faire une présentation résumée de leur proposition et à répondre aux questions des États Membres afin d'aider au processus de sélection.

8. Conformément aux règles de procédure, le Conseil directeur élira ensuite le Commissaire aux comptes. Une fois la sélection terminée, le Conseil directeur sera invité à considérer la résolution contenue à l'annexe A.

Annexes :

Annexe A Projet de résolution

Annexe B Note verbale et pièces jointes, dont :

Extrait du Règlement financier de l'OPS

Information de référence

Annexe C Proposition reçue de la Bolivie

Annexe D Proposition reçue du Panama

Annexe E Proposition reçue du Pérou

Annexe F Tableau récapitulatif des nominations avec les honoraires d'audit proposés



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR

63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

CD51/17 (Fr.)

Annexe A

ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉOLUTION

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OPS POUR 2012-2013 ET 2014-2015

LE 51^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant considéré le rapport de la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) sur la nomination du Commissaire aux comptes (document CD51/17) ;

Notant les règlements, règles et pratiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé et les pratiques de l'Organisation mondiale de la Santé ;

DÉCIDE :

1. De nommer [insérer titre exact] Commissaire aux comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période 2012-2015, conformément aux principes et conditions stipulés à l'article XIV du Règlement financier.
2. De demander à la Directrice :
 - a) d'établir les conditions générales d'un contrat entre l'Organisation et le Commissaire aux comptes nommé pour couvrir les modalités du travail du Commissaire aux comptes dans l'accomplissement de son mandat conformément à l'annexe B du document qui offre des informations de référence sur la nomination du Commissaire aux comptes, avec des références particulières sur les conditions des normes comptables internationales du secteur public.

- b) d'exprimer son appréciation au Contrôleur et Auditeur général du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les nombreuses années de service auprès de l'Organisation panaméricaine de la Santé, en particulier en ce qui concerne l'appui à l'adoption récente par l'Organisation des normes comptables internationales du secteur public.

**Note verbale aux États membres concernant la nomination
du Commissaire aux comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé
pour les périodes biennales 2012–2013 et 2014–2015**

Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) désire exprimer son appréciation aux États membres, aux États participants et aux Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et a l'honneur de rappeler qu'en septembre 2005, par la résolution CSP27.R16, la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine a nommé le titulaire du Bureau du Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord comme Commissaire aux comptes de l'OPS pour les périodes biennales 2008-2009 et 2010-2011. Par conséquent, et en référence à l'article 14.1 du Règlement financier de l'OPS, il incombe au 51^e Conseil directeur, en septembre 2011, de nommer un Commissaire aux comptes de réputation internationale pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015. L'objectif de la présente Note verbale est de préparer la nomination du Commissaire aux comptes en invitant les États membres, les États participants et les Membres associés à proposer des nominations.

Le BSP a par conséquent l'honneur d'inviter les membres de l'OPS à nommer un candidat remplissant les conditions de l'article 14.1 du Règlement financier de l'OPS et dont ils souhaiteraient que le Conseil directeur considère la nomination de Commissaire aux comptes de l'OPS pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015. Le texte intégral de l'article XIV du Règlement financier et les Termes de références additionnels régissant l'Audit externe de l'OPS sont joints à l'annexe A-1. L'annexe A-2 offre l'information de référence, y compris l'information sur la portée des opérations financières de l'OPS.

Si un État membre, un État participant ou un Membre associé souhaite proposer un candidat, le nom du candidat ainsi que la proposition appuyant le candidat doit parvenir au BSP le 30 avril 2011 au plus tard, afin de donner suffisamment de temps pour préparer la soumission au 51^e Conseil directeur en septembre 2011. La proposition du candidat doit comprendre :

- a) Un curriculum vitae et des détails des activités nationales et internationales du candidat, spécifiant l'éventail des spécialités d'audit qui peuvent être un avantage pour l'Organisation.
- b) Une description de l'approche, des procédures et des normes d'audit que le candidat appliquerait, eut égard aux principes et pratiques comptables de l'Organisation, de son Règlement financier et de ses Règles de Gestion financière, ainsi que des Normes comptables du système des Nations Unies.
- c) Nombre estimatif global de mois de travail en tant que Commissaire qui seraient consacrés à l'exécution de l'audit pour chacun des quatre exercices financiers compris dans les deux périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015.

- d) Pour chaque exercice financier (2012, 2013, 2014 et 2015), des honoraires proposés d'audit exprimés en dollars des États-Unis. Ces honoraires devront couvrir l'audit international des activités du programme régulier de l'OPS, ainsi que les activités extrabudgétaires et autres, et devront faire l'objet d'un résumé en une seule page. Dans l'estimation du coût de l'audit, tous les coûts de secrétariat et autres coûts accessoires, y compris tous les coûts de voyages et les frais de subsistance du personnel de l'Audit externe, devront être compris dans les honoraires proposés d'audit. Les coûts des voyages devront comprendre les voyages du pays de résidence à Washington, D.C. et aux autres bureaux de l'Organisation, tels que requis par le Commissaire aux comptes aux fins de l'audit.
- e) Une indication de la nature, de la portée et du moment des demandes d'information, y compris l'accès aux documents de travail d'audit du commissaire sortant, conformément aux normes d'audit reconnues, et une assurance de la coopération des personnes nommées lorsque leur mandat s'achèvera pour répondre aux demandes d'information similaire par un commissaire entrant.
- f) Toute autre information qui peut aider le Conseil directeur à finaliser la nomination, telle que des lettres de référence, des preuves d'adhésion à des associations professionnelles d'audit ou de comptabilité telles que l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle (INTOSAI), l'accréditation de la Banque mondiale ou d'une autre agence internationale ou gouvernementale et des publications, entre autres.

Les candidatures devant être soumises au Conseil directeur doivent être préparées dans une des quatre langues de travail de l'OPS (anglais, français, portugais ou espagnol). L'Organisation se chargera de la traduction des offres. La candidature ne devra pas excéder 6 000 mots et devra être présentée sous un format et une sortie papier facile à reproduire. Deux originaux en noir et blanc net (qualité imprimante laser et non des photocopies), sur des pages ne dépassant pas 8,5 pouces (« inch ») x 11 pouces avec des marges d'au moins 1 pouce de chaque côté et en haut et bas de page. Il est impossible de correctement reproduire les photographies et certaines présentations graphiques qui utilisent des éléments ombrés. Par conséquent il faut les éviter.

Le BSP saisit cette opportunité pour exprimer son appréciation pour le soutien des États membres, des États participants et des Membres associés à cette entreprise très importante et renouvelle les assurances de sa plus haute considération.

Washington, octobre 2010

**EXTRACT FROM FINANCIAL REGULATIONS OF THE
PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION***

Regulation XIV – External Audit

- 14.1 The Conference or the Directing Council shall appoint an External Auditor of international repute to audit the accounts of the Organization. The Auditor appointed may be removed only by the Conference or the Directing Council.
- 14.2 Subject to any special direction of the Conference or the Directing Council, each audit which the External Auditor performs shall be conducted in conformity with generally accepted common auditing standards and in accordance with the Additional Terms of Reference set forth in the Appendix to these Regulations.
- 14.3 The External Auditor, in addition to rendering an opinion on the financial statements, may make such observations as deemed necessary with respect to the efficiency of the financial procedures, the accounting system, the internal financial controls, and in general, the administration and management of the Organization.
- 14.4 The External Auditor shall be completely independent and solely responsible for the conduct of the audit.
- 14.5 The Conference or the Directing Council may request the External Auditor to perform certain specific examinations and issue separate reports on the results.
- 14.6 The Director shall provide the External Auditor with the facilities required for the performance of the audit.
- 14.7 For the purpose of making a local or special examination or for effecting economies of audit cost, the External Auditor may engage the services of any national Auditor-General (or equivalent title) or commercial public auditors of known repute or any other person or firm that, in the opinion of the External Auditor is technically qualified.
- 14.8 The External Auditor shall issue a report including its opinion, on the audit of the financial statements prepared by the Director pursuant to Regulation XIII. The report shall include such information as deemed necessary in regard to Regulation 14.3 and the Additional Terms of Reference.

* Ci-joint la version finale du Règlement financier en anglais.

- 14.9 The report(s) of the External Auditor shall be completed and provided to the Director together with the audited financial statements no later than 15 April following the end of the financial reporting period to which they relate. The Director will provide the report to the Executive Committee which shall examine the financial statements and the audit report(s) and shall forward them to the Conference or the Directing Council with such comments as deemed necessary.

**EXTRACT FROM FINANCIAL REGULATIONS OF THE
PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION***

Appendix

**ADDITIONAL TERMS OF REFERENCE
GOVERNING THE EXTERNAL AUDIT OF
THE PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION**

1. The External Auditor shall perform such audit of the accounts of the Pan American Health Organization, including all Trust Funds, Special Funds, and Special Accounts, as deemed necessary to support the opinion:
 - (a) that the financial statements are in accord with the books and records of the Organization;
 - (b) that the financial transactions reflected in the statements have been in accordance with the rules and regulations, the budgetary provisions, and other applicable directives of the Organization;
 - (c) that the financial resources have been verified by the certificates received direct from the Organization's depositaries or by actual count;
 - (d) that the internal controls, including the internal audit, are adequate in view of the extent of reliance placed thereon;
 - (e) that the procedures applied to the recording of all assets, liabilities, surpluses and deficits conform with industry best practices.
2. The External Auditor shall be the sole judge as to the acceptance in whole or in part of certifications and representations by members of the staff of the Organization and may proceed to such detailed examination and verification as needed.
3. The External Auditor shall have free access at all convenient times to all books, records and other documentation which are, in the opinion of the External Auditor necessary for the performance of the audit. Information classified as privileged and which the Director agrees is required by the External Auditor for the purposes of the audit, and information classified as confidential, shall be made available

* Ci-joint la version finale du Règlement financier en anglais.

- upon request. The External Auditor shall respect the privileged and confidential nature of any information so classified which has been made available and shall not make use of it except in direct connection with the performance of the audit. The External Auditor may bring to the attention of the Conference or the Directing Council any denial of information classified as privileged which, in their opinion, was required for the purpose of the audit.
4. The External Auditor shall have no power to disallow items in the accounts but shall bring to the attention of the Director for appropriate action any transaction that creates doubt as to legality or propriety. Audit objections, to these or any other transactions, arising during the examination of the accounts shall be immediately communicated to the Director.
 5. The External Auditor shall express an opinion on the financial statements of the Organization. The opinion shall include the following basic elements:
 - (a) identification of the financial statements audited;
 - (b) a reference to the responsibility of the entity's management and responsibility of the External Auditor;
 - (c) a reference to the audit standards followed;
 - (d) a description of the work performed;
 - (e) an expression of opinion on the financial statements as to whether:
 - (i) the financial statements present fairly the financial position as at the end of the financial reporting period and the results of the operations for such period;
 - (ii) the financial statements were prepared in accordance with the stated accounting policies;
 - (iii) the accounting policies were applied on a basis consistent with that of the preceding financial reporting period unless disclosed in the financial statements.
 - (f) an expression of opinion on the compliance of transactions with the Financial Regulations and legislative authority;
 - (g) the date of the opinion and the signature of the External Auditor;

- (h) the External Auditor's name and position;
 - (i) the place where the report has been signed;
 - (j) a reference to the report of the External Auditor on the financial statements, should one be provided.
6. The report of the External Auditor to the Conference or Directing Council on the financial operations of the financial reporting period should mention:
- (a) the type and scope of examination;
 - (b) matters affecting the completeness or accuracy of the accounts, including, where appropriate:
 - (i) information necessary to the correct interpretation of the accounts;
 - (ii) any amounts that ought to have been received but which have not been brought to account;
 - (iii) any amounts for which a legal or contingent liability exists and which have not been recorded or reflected in the financial statements;
 - (iv) expenses not properly substantiated;
 - (v) whether proper books of accounts have been kept; where in the presentation of statements there are deviations of a material nature from a consistent application of generally accepted accounting principles, these should be disclosed.
 - (c) other matters that should be brought to the notice of the Conference or the Directing Council such as:
 - (i) cases of fraud or presumptive fraud;
 - (ii) wasteful or improper expense of the Organization's money or other assets (notwithstanding that the accounting for the transaction may be correct);
 - (iii) expense likely to commit the Organization to further outlay on a large scale;
 - (iv) any defect in the general system or detailed regulations governing the control of receipts and disbursements, or of supplies and equipment;

- (v) expense not in accordance with the intention of the Conference or the Directing Council, after making allowance for duly authorized transfers within the Program Budget;
 - (vi) expense in excess of Regular Budget appropriations as amended by duly authorized transfers within the Program Budget;
 - (vii) expense not in conformity with the authority that governs it.
- (d) the accuracy of the inventory and fixed assets as determined by a physical count and examination of the records.
- (e) transactions accounted for in a previous financial reporting period, about which further information has been obtained, or transactions in a later financial reporting period about which the Conference or the Directing Council should have early knowledge.
7. The External Auditor may make such observations with respect to findings resulting from the audit and such comments on the financial report as deemed appropriate to the Conference or the Directing Council, or to the Director.
 8. Whenever the External Auditor's scope of audit is restricted, or insufficient evidence is available, the External Auditor's opinion shall refer to this matter, making clear in the report the reasons for the comments and the effect on the financial position and the financial transactions as recorded.
 9. In no case shall the External Auditor include criticism in any report without first affording the Director an adequate opportunity of explanation on the matter under observation.
 10. The External Auditor is not required to discuss or report any matter which is considered immaterial.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

Information de référence

1. Conditions générales et objectifs

L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) cherche à obtenir un audit efficace effectué conformément à des normes techniques supérieures. L'audit devra avoir pour objectif de traiter de questions essentielles en matière de politique et de pratique financières tout en accordant une importance appropriée aux audits d'efficacité (rapport qualité-prix).

Le Commissaire aux comptes doit être expérimenté en matière de services d'audit professionnels suivant les *Normes comptables internationales du secteur public*, qui ont été officiellement adoptées par la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine le 5 octobre 2007 dans la résolution CSP27.R18 et officiellement mises en application le 1^{er} janvier 2010.

Le Commissaire aux comptes doit disposer d'une expérience préalable de travail dans un environnement multiculturel et multilingue. Par conséquent, le Commissaire aux comptes doit être en mesure de fournir un personnel d'audit capable de fonctionner efficacement dans un environnement de ce type, en particulier avec des capacités linguistiques en espagnol et en anglais. Toutefois, le Commissaire aux comptes doit être en mesure de soumettre tous les rapports en anglais.

Le Commissaire aux comptes peut être engagé de temps à autre pour effectuer des audits de projet séparés conformément à des accords de projet conclus avec des donateurs. Ces contrats seront négociés séparément de l'audit financier principal biennal de l'Organisation.

2. Nature de la fonction d'audit

2.1 Une appréciation de l'ampleur et de la diversité des opérations financières de l'Organisation panaméricaine de la Santé, et donc de la nature de l'audit, peut être obtenue après lecture du rapport financier détaillé intitulé *Rapport financier du Directeur et Rapport du Commissaire aux comptes 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2007*, qui est disponible en anglais et espagnol sur le site web de l'Organisation panaméricaine de la Santé à l'adresse suivante :

<http://www.paho.org/english/gov/ce/ce142-od331-e.htm>

2.2 Le principal centre de l'activité financière est le siège de l'Organisation panaméricaine de la Santé à Washington, DC aux États-Unis d'Amérique. L'Organisation

panaméricaine de la Santé est également présente dans vingt-huit pays à travers des bureaux de pays et des centres techniques. Des informations supplémentaires concernant l'Organisation panaméricaine de la Santé sont disponibles sur son site web à l'adresse suivante :

http://www.paho.org/English/PAHO/about_paho.htm

3. **Le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC)**

Le Centre d'Épidémiologie des Caraïbes (CAREC), situé à Port of Spain à la Trinité, est un centre décentralisé administré par l'Organisation panaméricaine de la Santé. CAREC adhère au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OPS et ses états financiers sont inclus dans le *Rapport financier du Directeur et Rapport du Commissaire aux comptes*. CAREC ne nécessite pas une opinion d'audit séparée de ses états financiers, mais ses activités font partie des états financiers consolidés de l'OPS. Par conséquent, le Commissaire aux comptes de l'OPS devra être préparé à inclure CAREC dans son plan d'audit. Des informations supplémentaires concernant CAREC sont disponibles sur son site web à :

<http://www.carec.org/>

4. **L'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes (CFNI)**

L'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes (CFNI), situé à Kingston en Jamaïque, est un centre décentralisé administré par l'Organisation panaméricaine de la Santé. Le CFNI adhère au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OPS et ses états financiers sont inclus dans le *Rapport financier du Directeur et Rapport du Commissaire aux comptes*. Le CFNI ne nécessite pas une opinion d'audit séparée de ses états financiers, mais ses activités font partie des états financiers consolidés de l'OPS. Par conséquent, le Commissaire aux comptes de l'OPS devra être préparé à inclure le CFNI dans son plan d'audit. Des informations supplémentaires concernant le CFNI sont disponibles sur son site web à :

<http://www.paho.org/english/cfni/home.htm>

5. **L'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

L'OPS sert également de Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé aux Amériques (AMRO). Les activités d'AMRO financées par l'OMS font partie des états financiers consolidés de l'OPS. L'Organisation mondiale de la Santé, dont le siège est situé à Genève en Suisse, nomme son propre Commissaire aux comptes qui peut ne pas être la même personne que le Commissaire aux comptes nommé par l'OPS, auquel cas une collaboration étroite est requise entre les deux commissaires. Des informations supplémentaires concernant l'OMS sont disponibles sur son site web à :

<http://www.who.int/fr/index.html>

6. **Bureau des Services de contrôle interne et évaluation (IES)**

L'Organisation panaméricaine de la Santé maintient un bureau d'audit et de contrôle interne. La principale responsabilité de ce bureau, telle que stipulée dans l'article 12.1 du Règlement financier de l'OPS, est de fournir un examen, une évaluation et un suivi efficaces du caractère approprié et de l'efficacité des systèmes globaux de contrôle interne de l'Organisation. Divers autres types d'examens sont effectués. Les commissaires internes et externes doivent coordonner leur travail pour éviter la duplication et promouvoir l'efficacité de l'audit.

7. **Honoraires de l'audit externe**

Les honoraires de l'audit externe pour la période 2008-2009, y compris tous les voyages et autres coûts apparentés à l'audit des entités telles que mentionnées ci-dessus, étaient de GBP 212 000 soit approximativement US \$370 000. Les honoraires de l'audit doivent être exprimés en dollars US.

ANNEXE C

NOMINATION DE LA BOLIVIE

Veillez trouver ci-après la nomination de la Bolivie qui se trouve dans une lettre envoyée par le Ministère de la Santé et des Sports.

Lettre de nomination de la Bolivie*

[Emblème]
État plurinational de Bolivie
Ministère de la Santé et des Sports

URGENT

[timbre d'acheminement PWR]
[écriture illisible]

La Paz, 26 mai 2011
CITE:MSyD/DESPACHO/RR.11/1192/2011

Dr. Christian Darras
REPRÉSENTANT DE L'OPS/OMS EN BOLIVIE

RÉF: Nomination du Commissaire aux
comptes de l'Organisation
panaméricaine de la Santé

Cher monsieur,

En réponse à la note CITE: CPS/63/03-C-0687/2011 sur la **nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé**, nous vous informons que ce Bureau ministériel propose l'actuel **Contrôleur et Auditeur général de l'Inde**. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir transmettre cette nomination par le pays au siège de l'OPS.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[signature]

Dr. Nila Heredia Miranda
Ministre de la Santé et des Sports
État plurinational de Bolivie

AKGM/nch
Adj. antecedentes
C.c arch.
C.c p.r.1

* Ceci est une traduction fidèle de la lettre qui apparaît à la page suivante.



URGENTE

Estado Plurinacional de Bolivia
Ministerio de Salud y Deportes

La Paz, 26 de mayo de 2011
CITE: MSyD/DESPACHO/RR.II./1192/2011

*Transmisión a Cg
Bjca. regional
Chd
30 05 11*

DE: PWR	
A: XC	FECHA
Acción	
Comentarios	
Información	
Su decisión	
Archivo	

Señor
Dr. Christian Darras
REPRESENTANTE OPS/OMS EN BOLIVIA
Presente.-

REF: Nombramiento Auditor Externo de la Organización Panamericana de la Salud

De mi consideración:

En atención a nota CITE: CPS/63/03-C-0687/2011, con referencia al **nombramiento del actual Auditor Externo de la Organización Panamericana de la Salud**, comunico a usted que este Despacho Ministerial propone para dicho cargo al actual **Contralor y Auditor General de la India**, en ese sentido, agradeceré su valiosa cooperación para transmitir esta nominación de país ante las oficinas Centrales de la OPS.

Con este motivo, aprovecho la oportunidad para expresar a usted las consideraciones de mi más alta distinción.

Dra. Nilo Heredia Miranda
MINISTRA DE SALUD Y DEPORTES
ESTADO PLURINACIONAL DE BOLIVIA

AKGM/wh.
Adj. antecedentes
C.c. Arch.
C.c. RR.II.

ANNEXE D

NOMINATION DU PANAMA

Veillez trouver ci-joint la nomination du Panama qui comporte une lettre de couverture de la Mission permanente du Panama à l'OÉA et la proposition soumise par la Cour des comptes de l'Espagne.



MISSION PERMANENTE DE PANAMA¹

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
WASHINGTON, D. C.

PANA-OEA-9-476

31 mai 2011

Chère Madame Roses,

La Mission permanente de Panama auprès de l'Organisation des États américains est heureuse de soumettre la proposition de la Cour des Comptes espagnole à la fonction de Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015, conformément aux modalités établies dans la Note de l'Organisation.

La candidature présente le Curriculum Vitae de Manuel Núñez Pérez, en tant que représentant de l'Institution qui soumet sa candidature, ainsi que le profil du personnel qui, le cas échéant, formerait l'équipe d'audit. Elle comprend également des détails des activités nationales et internationales de l'Institution et les avantages que l'OPS tirerait de sa performance. De plus, elle offre une approche, des procédures et des normes d'audit, ainsi que le nombre et le niveau de personnel impliqué, et le montant proposé des honoraires, ainsi qu'une estimation du nombre total de mois/auditeur consacrés à l'audit.

Je tiens à exprimer l'intérêt et la disponibilité de la Cour des Comptes espagnole à s'acquitter de l'audit externe de l'OPS, ainsi que leur engagement à assurer un contrôle externe rigoureux et de qualité élevée avec un personnel hautement qualifié, comme le montre leur expérience dans l'audit externe d'organisations internationales, et à contribuer ainsi au succès de l'OPS dans l'exercice des fonctions importantes qui lui sont dévolues.

[Signature]

Guillermo A. Cochez

Ambassadeur, Représentant Permanent

Dr.
Mirta Roses Periago
Directrice
Organisation panaméricaine de la Santé
Washington, D.C.

¹ Ceci est une traduction fidèle de la lettre qui apparaît à la page suivante.



MISION PERMANENTE DE PANAMA
ORGANIZACION DE LOS ESTADOS AMERICANOS
WASHINGTON, D. C.

PANA-OEA-9-476
May 31st, 2011

Dear Ms. Roses:

The Permanent Mission of Panama to the Organization of American States is please to submit the proposal of the Spanish Court of Audit as External Auditor of the Pan-American Health Organization (PAHO), for the financial biennia 2012-2013 and 2014-2015, according to the terms established in the Note of the Organization.

The candidacy includes Manuel Nuñez Pérez Curriculum Vitae, as a representative of the Institution that submits its candidacy, as well as the profile of the staff that, if that were the case, would form the audit team. It also incorporates some details of the national and international activities of the Institution and the benefits to the PAHO arising from its performance. In addition, it is exposed an approach, procedures and audit standards, as well as the number and level of staff to be involved in it and the proponed amount of audit fees, with an estimation of the total number of months-auditor devoted to the audit.

I would like to express the interest and availability of the Spanish Court of Audit in carrying out the external audit. Of PAHO, as well as their commitment to develop a rigorous and high quality external control with highly qualified personnel, as evidenced by our experience in the external audit of International Organizations, and thus contribute to PAHO's success in the exercise of the important functions assigned to it.



GUILLERMO A. COCHEZ

Embajador, Representante Permanente

Dr.
Mirta Roses Perigo
Director
Pan-American Health Organization
Washington, D.C.



PROPOSITION POUR LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES DE
L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ (OPS)
(périodes financières 2012-2013 et 2014-2015)

(SOUMISE PAR LA COUR DES COMPTES DE L'ESPAGNE)

**A) CV DU CANDIDAT ; DÉTAILS DES ACTIVITÉS
NATIONALES ET INTERNATIONALES DU BUREAU DE
L'AUDITEUR GÉNÉRAL ET DES SPÉCIALITÉS D'AUDIT
QUI POURRAIENT ÊTRE AVANTAGEUSES POUR
L'ORGANISATION.**

CURRICULUM VITAE DE M. MANUEL NÚÑEZ PÉREZ.
PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE (SCA)

I. DÉTAILS PERSONNELS : M. Núñez est né à Benavides de Orbigo (León), Espagne, le 28 octobre 1933.

II. FORMATION ET CONCOURS : Avocat au Barreau de Madrid et fonctionnaire de l'État.

Diplôme de droit de l'Université d'Oviedo (Espagne). Diplôme de journalisme de l'Université Complutense de Madrid (Espagne).

III. DÉTAILS PROFESSIONNELS

1. À la Cour des Comptes espagnole :

Élu membre de la Cour des Comptes espagnole par le Parlement le 30 octobre 2001. Il a été nommé par la session plénière de la Cour des Comptes, Président de la Section d'Audit de la Cour des Comptes et Chef du Département d'Audit pour les Régions et les Villes autonomes le 12 novembre 2001.

Élu Président par la session plénière de la Cour des Comptes le 12 novembre 2007 : nommé par Décret royal 1539/2007 du 23 novembre 2007, et désigné comme tel par S.M. le Roi d'Espagne.

À son titre de Président de la Cour des Comptes espagnole, M. Núñez détient également la position de Secrétaire général de l'Organisation des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques d'Europe (EUROSAI). En cette capacité, il participe activement à des forums et des réunions internationaux relatifs à l'audit. Il s'emploie activement à maintenir les contacts et la communication entre les membres d'EUROSAI et appuie le Congrès et le Conseil d'administration de l'Organisation.

M. Núñez prend part, sur une base régulière, aux congrès et aux activités de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). Il participe également à un nombre de comités, sous-comités et groupes de travail d'INTOSAI, dont la Cour des Comptes espagnole est membre.

M. Núñez participe aux Assemblées de l'Organisation des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques d'Amérique latine (OLACEFS), de laquelle la Cour des Comptes espagnole est un membre adhérent.

Il maintient une collaboration internationale permanente avec un nombre d'Institutions supérieures de Contrôle des Finances au titre d'accords de coopération internationale signés pour échanger le savoir, les compétences et l'information, et développer des initiatives d'audit conjointes dans le domaine du contrôle des fonds publics. Il intervient également dans l'appui à d'autres institutions supérieures d'audit dans le cadre de projets d'assistance technique pour renforcer la capacité.

M. Núñez est membre du Comité de Contact des Présidents des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques de l'UE ; cette assemblée échange des expériences relatives au contrôle des finances de l'UE et promeut la collaboration dans le contexte de l'UE, y compris le développement d'activités conjointes de contrôle des finances publiques.

Il a dirigé l'audit externe de plusieurs organisations et de programmes internationaux, des projets de jumelage et d'assistance technique confiés à la Cour des Comptes espagnole.

-Il a publié plusieurs ouvrages dans le domaine de l'audit.

2. Dans l'Administration générale de l'État et le Gouvernement

Il a entre autres occupé les positions suivantes :

Directeur du Service des Publications du Ministère de l'Éducation et de la Culture (1976).

Secrétaire d'État à l'Emploi et aux Relations professionnelles (1980).

Ministre de la Santé et de la Consommation (1981-1982).

3. Au Parlement

M. Núñez a été Membre du Parlement (MP) pendant plusieurs législatures.

Parmi ses fonctions en tant que MP, M. Núñez a pris part aux Comités sur les Règlements, le Budget, l'Infrastructure, l'Administration publique, la Justice et les Affaires intérieures, l'Éducation et la Science, la Politique sociale et l'Emploi. Dans ces comités, il a occupé les positions de Président, Secrétaire ou Porte-parole.

Il a participé comme orateur et porte-parole en ce qui concerne de nombreuses lois organiques et ordinaires.

IV. MÉRITES ET HONNEURS

Docteur *Honoris Causa* de l'Université de San Antonio de Cuzco, Pérou. Il a été décoré plusieurs fois, dont :

La Grande Croix de Charles III.

L'Ordre du Mérite constitutionnel.

ACTIVITÉS NATIONALES DE LA SCA

La *Cour des Comptes d'Espagne* (SCA) est définie par la Constitution espagnole comme l'Institution supérieure de Contrôle des Finances du Secteur public. Elle mène ses activités d'une manière indépendante (indépendance des membres de SAI, du personnel et indépendance budgétaire) et impartiale. Elle a deux fonctions :

- Audit : S'acquitte de l'audit externe, permanent et ex-post du secteur public (administrations d'État, régionales et locales : Sécurité sociale et entreprises et entités publiques).

L'activité d'audit couvre la légalité, la régularité, l'économie, l'efficacité et la rentabilité de la gestion publique. Le processus d'audit couvre toutes les phases : programmation, planification, travaux de terrain, analyse des conclusions, soumission pour commentaires des entreprises auditées et recommandations, et rapports ; le tout en conformité aux normes et principes d'audit internationaux (ISSAI).

Tous les rapports/produits d'audit (rapport annuel, déclaration finale du compte d'état général : rapports spéciaux et motions proposant des mesures pour l'amélioration de la gestion) sont présentés au Parlement. Les rapports d'audit incorporent les recommandations de bonnes pratiques et les changements législatifs si approprié.

- Juridictionnelle : Elle est compétente pour obtenir les responsabilités comptables (en première instance et en appel), en cherchant à recouvrer les fonds mal gérés.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE LA SCA

ACTIVITÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

La SCA

- Appuie la Cour des Comptes européenne (ECA) en auditant les fonds de l'UE gérés par l'Espagne (liaison avec les audités ; observateur dans les audits de l'ECA : fourniture d'experts).
- Agit comme membre du Comité de Contact des Chefs SAI de l'UE (Assemblée pour coopérer, fixer les positions communes et développer les activités conjointes) ; désigne un Chargé de Liaison (pour le contact technique permanent) ; prend part aux groupes de travail (fonds structurels ; audit de la TVA ; Rapports sur les fonds de l'UE ; Normes d'audit de l'UE) et réseaux d'experts (Stratégie Lisbonne/Europe 2020:

Politique budgétaire).

- Participe à des audits coordonnés avec d'autres SAI de l'UE.
- Coopère avec les pays candidats (PHARE) et les pays avec des accords préférentiels avec l'UE (TACIS) : projets de jumelage (Slovénie, Bulgarie, Roumanie, Turquie, Maroc), assistance technique (Bulgarie, Lituanie, Pologne, République slovaque...).

AU SEIN DES ORGANISATIONS DE SAI

Voir lettre F) de cette proposition.

ACCORDS DE COOPÉRATION BILATÉRALE/APPUI TECHNIQUE AUX SAI

- Des accords de coopération ont été signés avec quatorze SAI. Trois autres sont en préparation.

SCA : COMMISSAIRE AUX COMPTES D'ORGANISATIONS/PROJETS INTERNATIONAUX

- *Déjà développés :*

- INTOSAI (1989/1991).
- Union de l'Europe occidentale (WEU-1997/1999).
- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN-1998/2002).
- Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL-1998/2000).
- Revue organisationnelle du Bureau de Contrôle financier de l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT), 2010.

- *Actuellement en cours :*

- Audit du Programme-EF-200 de l'Eurofighter (NETMA).
- Membre du Conseil des Commissaires aux Comptes de :

*l'Organisation pour promouvoir la Défense et la Coopération en matière d'armement (OCCAR-EA) *Mécanismes financiers Opérations militaires et défensives de l'UE (ATHENA)

AUTRES PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE de SCA:

- Appuie les SAI latino-américaines (formation : assistance technique) dans le cadre de la

coopération internationale espagnole.

- Formation en ligne fournie aux fonctionnaires d'Amérique latine, en coopération avec la Fondation espagnole CEDDET.
- Participation à des réunions d'autres organisations internationales (Conseil des Commissaires aux Comptes de l'OTAN...)

SPÉCIALITÉS D'AUDIT DE LA SCA POUVANT BÉNÉFICIER L'AUDIT DE L'OPS

- Indépendance, impartialité et objectivité

Large mandat/portée d'audit, y compris le domaine des actions en santé/services sociaux avec un des sept départements d'audit exclusivement dédié. Les rapports approuvés par la SCA portaient sur : prévention des risques du travail ; Fondation Centre national de Recherche oncologique ; Institut de Santé Carlos III ; programmes d'accessibilité pour handicapés ; passation de marchés publics dans les communications par le système de sécurité sociale ; gestion des dossiers des patients dans un échantillon d'hôpitaux publics; soins sanitaires spécialisés dans le système circulatoire avec accent mis sur les crises cardiaques; hygiène sur les lieux de travail, etc.

Vaste expérience dans l'audit au niveau de la *légalité/régularité/conformité/performance*.

- Vaste expérience en matière d'audit/de rapports, recommandations pour améliorer la gestion.
- Expérience dans l'audit d'*organisations internationales*.
- *Méthodologie et normes d'audit* conformes aux systèmes/pratiques internationaux et processus continu d'assurance de la *qualité*.
- *Personnel hautement qualifié* (processus d'audit/normes internationales ISSAI/IPSAS/capacités TI/gestion des équipes).
- *Plan d'audit conçu spécialement pour l'OPS* offrant la *flexibilité* nécessaire dans la performance pour répondre aux besoins qui se présentent.

B) DESCRIPTION DE L'APPROCHE, DES PROCÉDURES ET DES NORMES DE L'AUDIT.

Méthodologie et approche

Le processus d'audit couvrira les différentes étapes de la planification et de la programmation, l'évaluation du contrôle interne, l'analyse du risque, la mise en œuvre de vérifications substantielles, la supervision et la préparation des rapports.

Identification de la portée subjective de l'audit

L'offre proposée couvre l'audit annuel de l'Organisation panaméricaine de la Santé, dont le siège à Washington, ses bureaux et ses centres régionaux et infrarégionaux, pour les périodes financières 2012-2013 et 2014-2015, conformément au Règlement financier de l'OPS et à d'autres directives et termes de référence.

Portée et objectifs

Notre approche de l'audit sera suivie en conformité à l'article 14 du Règlement financier de l'OPS, et nos rapports couvriront tous les aspects et l'information requis dans leur Annexe I. Ainsi, notre approche de l'audit considèrera les objectifs de conformité légale, de régularité des états financiers, et également l'efficacité et la rentabilité de la gestion et cherchera à s'assurer que :

- Le système d'enregistrement des transactions fournit une base adéquate pour la préparation des états financiers et la gestion efficace des actifs et des intérêts ;
- Il y a des modalités adéquates de gouvernance d'entreprise en place, qui tiennent compte des trois principes fondamentaux d'ouverture, d'intégrité et de responsabilisation ;
- Les systèmes de contrôle interne fournissent un moyen approprié de prévenir ou de détecter des fausses déclarations, des erreurs, la fraude ou la corruption ;
- Les transactions ont été effectuées et enregistrées conformément aux conditions statutaires et de gestion ;
- Les états financiers sont présentés correctement conformément aux politiques comptables.
- La gestion a pris les arrangements appropriés pour assurer le bon rapport qualité-prix dans l'usage de ses ressources ;

- La gestion a correctement tenu compte et pris action sur toutes les questions sur le plan de la légalité.

L'audit sera effectué en incluant les fonds et les comptes spéciaux, afin de vérifier si les états financiers sont en accord avec les livres et les dossiers de l'Organisation, de vérifier que les transactions financières reprises dans les états sont conformes au Règlement et aux Règles de gestion financière et aux dispositions budgétaires, pour constater que les valeurs et les fonds en dépôt et en liquide ont été vérifiés par certificat reçu directement des dépositaires de l'Organisation ou par décompte effectif, et que les procédures appliquées sont satisfaisantes pour l'enregistrement des actifs, des passifs, ainsi que des résultats financiers (Appendice au Règlement financier).

La décision finale sur le travail à entreprendre pour chaque année dépendra de facteurs tels que l'aspect matériel et le risque et des résultats du travail d'audit antérieur entrepris. Un modèle standard d'évaluation du risque sera utilisé et les facteurs de risque particulier seront classés élevés, moyens ou faibles.

Planification, analyse du risque et évaluation du contrôle interne

La première étape pour élaborer un plan d'audit sera développée en identifiant l'univers de l'audit, en effectuant une analyse de risque et en obtenant une connaissance étendue des processus de contrôle et de gouvernance. La flexibilité du plan est nécessaire afin de répondre aux nouvelles évaluations du risque provenant des conclusions de l'audit. Nous prendrons en considération les risques financiers, légaux et de gestion, et d'autres, si nécessaire. Les facteurs de risque incluent des aspects tels que la complexité des opérations ou de leur réglementation, la qualité du contrôle interne, la responsabilisation de la gestion, les changements importants dans les processus des activités, la croissance rapide, le risque de perte financière, les risques technologiques, etc. Le premier élément qui sera obtenu proviendra des conclusions du Commissaire aux Comptes antérieur, de l'Unité interne d'audit, et des cadres supérieurs.

Le cadre du contrôle interne mis en place par les dirigeants fait partie intégrante de notre examen. Le contrôle interne constitue un processus mis en œuvre par la gestion et d'autres personnels, conçu pour fournir des assurances raisonnables en ce qui concerne la réalisation des objectifs dans les catégories d'efficacité et de rentabilité des opérations, de la fiabilité des rapports financiers, et de la conformité aux lois et réglementations applicables. Les différentes perspectives d'un système de contrôle interne, qui sont l'environnement du contrôle, l'évaluation du risque, les activités de contrôle, les activités d'information et de communication et le suivi, feront l'objet d'une évaluation.

Afin d'obtenir un processus efficace, il est nécessaire de conserver l'aspect matériel en perspective (Appendice au Règlement financier « Attributions additionnelles », paragraphe 10). L'aspect matériel comporte l'examen de la taille relative, de la complexité et d'autres éléments des opérations ou du groupe d'opérations.

Le processus de planification impliquera la hiérarchisation des domaines d'audit en base du risque (domaines généraux et domaines spécifiques ou projets définis par l'Assemblée de l'OPS, le cas échéant, conformément à l'article 14.5 du Règlement financier) et la détermination de la portée et de la nature de la vérification de l'audit au siège, des bureaux de pays et des bureaux spéciaux, des instituts et des centres de l'OPS.

Le Mémoire du plan d'audit, en résultat du processus de planification, indiquera l'approche de l'audit et en définira les domaines, distribuera l'équipe, établira les fonctions de vérification et de supervision, et déterminera le calendrier pour les différentes activités. Pour chaque domaine d'audit qui aura été dévolu à un membre de l'équipe, un programme d'audit sera défini qui contiendra une liste détaillée des tests à effectuer et leur extension. Le programme d'audit spécifiera le domaine audité ; les objectifs concrets à remplir ; les vérifications détaillées devant être effectuées ; la distribution des responsabilités entre les membres de l'équipe de l'audit et le calendrier.

Ressources de l'audit

Nous proposons une équipe d'audit composée de 10 auditeurs principaux du personnel de la Cour des Comptes, et un Coordinateur au niveau le plus élevé de l'Institution. Le Coordinateur tiendra le Président informé constamment des progrès de l'audit. Le Coordinateur prendra part aux étapes préliminaires et aux étapes finales de l'audit. Pendant le travail d'audit sur le terrain au siège de l'OPS et aux autres Bureaux, l'équipe d'audit sera dirigée par un chef d'équipe.

Il faut souligner que chaque membre de l'équipe est diplômé universitaire (principalement en droit ou en économie) car il s'agit d'une condition préalable pour faire partie de l'Institution. De plus, la plupart d'entre eux ont passé des concours sur les procédures et les normes d'audit, les règles budgétaires, les normes comptables dans les secteurs privé et public et autres matières apparentées.

Les auditeurs principaux qui se joindront à l'équipe auront également une grande expérience des états financiers et de l'audit de la conformité légale, de l'évaluation du contrôle interne, de l'audit des résultats du budget ainsi que de l'audit de performance. Ils sont également formés aux techniques et normes d'audit d'INTOSAI, ainsi que sur le terrain international, du fait qu'ils ont pris part à des audits externes d'organisations internationales, à des activités consultatives internationales dans le domaine de l'audit ou à des activités internationales de formation. Ils parlent également couramment l'anglais et l'espagnol est leur langue maternelle (condition préalable comprise à l'Annexe B), et plusieurs d'entre eux connaissent également le français, trois langues officielles de l'OPS, et sont compétents à effectuer un audit dans un environnement informatique.

L'équipe proposée pour l'audit externe de l'OPS sera appuyée à la SCA par d'autres experts en interne dans des tâches concrètes et très spécialisées, qui viendront enrichir et ajouter valeur et qualité à la tâche d'audit.

Le personnel de la Cour des Comptes est subordonné à la réglementation générale de la

fonction publique (droits et devoirs, régime des incompatibilités et système disciplinaire) et à la réglementation spécifique établie pour la SCA.

Principale tâche de l'audit

Les premières réunions seront tenues avec les cadres de haut niveau (réunion de démarrage), le Commissaire aux Comptes antérieur et le *Bureau de Contrôle interne et Services d'Évaluation*. Conformément au Règlement financier de l'OPS, nous nous engageons à collaborer avec le prochain Commissaire aux Comptes de la même manière que le précédent collaborera avec nous.

Pendant le travail d'audit, l'équipe établira le travail de terrain au siège de l'OPS, dans plusieurs bureaux de pays et dans des entités régionales et infrarégionales (dans une approche tentative, nous prévoyons de visiter huit entités par an).

Elle effectuera également le travail au siège du Commissaire aux Comptes à Madrid, en maintenant le contact direct avec le personnel de l'OPS, et en se rendant à Washington si nécessaire pour terminer une vérification ou pour avoir une interview, même si le temps prévu pour le travail de terrain s'est écoulé. L'équipe de l'audit obtiendra des données probantes compétentes, pertinentes et raisonnables pour appuyer les observations, conclusions et recommandations de l'audit.

L'audit sera réalisé en accord avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation, en conformité totale avec ses dispositions budgétaires et autres directives applicables et avec les termes de référence supplémentaires qui régissent le thème de l'audit.

À travers le travail d'audit, l'équipe tiendra spécifiquement compte du fait que :

a) les états financiers annuels de l'OPS sont :

- Préparés en accord avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;
- Présentés avec la considération voulue aux circonstances de l'Organisation ;
- Conformes aux bilans comptables de l'OPS ;
- Correctement mesurés et présentés.

Ainsi nous allons étudier d'une façon approfondie les principes comptables de l'Organisation, ses pratiques et règlements en tenant spécialement compte de l'implantation des normes IPSAS.

b) Le système comptable et les états financiers couvrent toutes les transactions financières effectuées par l'Organisation au cours de l'exercice financier.

c) Toutes les transactions sont conformes au Règlement financier, aux instructions et toute autre décision/résolution applicable stipulée par les organes correspondants de l'Organisation.

d) Les dépenses budgétaires ont été faites en conformité aux objectifs et dans les limites des appropriations indiquées dans les budgets.

e) Les résultats budgétaires sont correctement rapprochés des résultats après IPSAS.

f) Les transactions sont garanties par les documents justificatifs appropriés.

g) L'économie et l'efficacité avec lesquelles les ressources sont acquises et utilisées et l'efficacité avec laquelle les objectifs sont atteints.

h) Selon la nature et la portée de l'audit, l'équipe de l'audit vérifiera si :

- Les procédures contractuelles sont appropriées ;
- Il existe des systèmes et des pratiques établis pour fournir une assurance raisonnable sur la sauvegarde et la protection des ressources financières, humaines et physiques ;
- La séparation des fonctions est claire et adéquate ;
- Des systèmes corrects des objectifs sont établis ;
- Les systèmes de suivi et d'évaluation existent et permettent la détection de la déviation des objectifs et sa correction ;
- Les procédures sont bien définies et établies et si elles fonctionnent comme prévu ;
- Les systèmes de TI en place seraient également assujettis à des vérifications et analyses.

Nous mettrons l'accent sur un examen équilibré et homogène des opérations dans l'ensemble de l'Organisation. D'autre part, un montant significatif de ressources d'audit sera consacré à la rentabilité et l'efficacité dans l'exécution des programmes, conformément à la stratégie de l'Organisation.

Rapports

Après des discussions exhaustives avec les cadres supérieurs, le Commissaire aux Comptes fera des recommandations constructives selon les besoins. Les conclusions et recommandations préliminaires de l'audit seront soumises à la Directrice pour commentaires et observations. Après avoir pris dûment en compte les réponses reçues, le

rapport final d'audit sera envoyé au Directeur avant le 15 avril de l'année suivant l'exercice audité pour transmission au Comité exécutif, qui l'analysera et le transmettra à la Conférence ou au Conseil directeur.

Le rapport des résultats de l'audit sera conforme aux conditions stipulées dans le Règlement financier se rapportant à l'audit externe de l'OPS. Le rapport comportera ainsi la portée et le caractère de l'examen, les références de la responsabilité de la gestion et du propre Commissaire aux Comptes, les références des normes d'audit appliquées, la description du travail effectué, l'opinion sur la régularité des états financiers, l'opinion sur la conformité légale, d'autres questions affectant la précision des comptes financiers, et d'autres questions qui devraient être portées à l'attention de la Conférence ou du Conseil directeur (cas de fraude par présomption, dépenses irrégulières, défauts dans le système général ou dans le règlement régissant le processus budgétaire, déficiences du contrôle interne, dépenses dépassant les allocations budgétaires, ...), etc. Le Commissaire aux Comptes notifiera toute restriction qui pourrait affecter le champ de l'audit.

Le rapport final ne contiendra pas de critique qui n'ait pas été soumise auparavant à la Directrice, dans le but de lui permettre de fournir une explication adéquate (Appendice au Règlement financier). Le rapport final d'audit sera transmis à la Conférence ou au Conseil directeur, tel que stipulé dans le Règlement financier.

Normes et procédures d'audit

L'audit sera effectué dans le cadre des normes d'audit d'INTOSAI (ISSAI) : les Normes communes d'Audit et les Directives d'Audit émises par le Panel des Commissaires aux Comptes des Nations Unies et de ses Agences spécialisées et les Normes d'Audit de la Fédération internationale des Comptables. SAI a développé ses propres Normes d'Audit qui couvrent les principes des Normes d'Audit d'INTOSAI.

Les aspects suivants sont à souligner :

- L'importance des tâches préliminaires et l'évaluation du contrôle interne pour élaborer le plan et les programmes d'audit.
- Évaluations basées sur le risque afin de déterminer les domaines de l'audit et la nature et l'ampleur des vérifications.
- La direction et la supervision permanentes tout au long du processus d'audit, visant à garantir une relation efficace entre les vérifications programmées et les buts de l'audit, ainsi que la coordination entre les différents domaines.
- Documentation d'appui, ainsi que sa correspondance avec le programme.
- Une communication constante et fluide avec l'organisme audité.

- Un processus d'évaluation rigoureux de la qualité de l'audit est appliqué.

L'activité d'audit sera dirigée par le personnel de la SAI espagnole dans le cadre des principes d'impartialité et d'objectivité, de capacité professionnelle, de diligence voulue et de secret professionnel.

Le recueil des données probantes impliquerait différentes procédures. L'équipe de l'audit collectera et analysera l'information à l'aide de techniques d'échantillonnage et à l'aide de procédures telles que :

- Réunions avec le personnel de l'audit interne ;
- Analyse des ratios, tendances, etc. ;
- Entrevues et questionnaires avec le personnel responsable ;
- Analyse des rapports d'audit antérieurs ;
- Inspection physique ;
- Vérification des bilans financiers ;
- Examen documentaire.

**C) NOMBRE TOTAL DE MOIS/AUDITEUR POUR
CHAQUE PÉRIODE FINANCIÈRE (PAR ANNÉE)**

En résultat de nos évaluations, notre offre propose un total de 80 mois/auditeur par année, représentant un total de 320 mois/auditeur pour la période entière du mandat (2012-13 et 2014-15). Ce total serait distribué comme suit :

	Sur le terrain	Siège de Madrid	TOTAL
Siège OPS	5	20	25
Entités de pays Entités régionales et infrarégionales (1)	16	39	55
TOTAL	21	59	80

(1) Incluant CAREC, CFNI et d'autres entités.

D) MONTANT DES HONORAIRES ANNUELS

La SCA étant une institution à but non lucratif, les honoraires annuels proposés ne couvrent que le recouvrement des frais de déplacement de l'équipe de l'audit ainsi que les indemnités et autres frais associés aux déplacements. Il n'y a pas de montant perçu pour le travail au siège de la SCA. L'honoraire annuel proposé s'élève à US \$ 240.000 ; l'honoraire total pour le mandat s'élevant à US \$ 960.000.

E) INDICATION DE LA NATURE, PORTÉE ET TIMING DES DEMANDES D'INFORMATION, Y COMPRIS L'ACCÈS AUX DOCUMENTS D'AUDIT ET AUX DOCUMENTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PRÉCÉDENT ET À CEUX POUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUIVANT.

INDICATION DE LA NATURE ET LA PORTÉE DES DEMANDES D'INFORMATION

La nature de l'information requise et sa portée seront en accord avec les dispositions des normes internationales d'audit généralement acceptées, en particulier celles d'INTOSAI, qui sont également comprises dans les Normes d'Audit de la SCA. L'information sera celle qui est considérée nécessaire pour respecter les prescriptions du Règlement financier concernant la fonction d'audit externe, ainsi que les objectifs définis dans les programmes d'audit.

Elle comportera des entrevues d'information avec la Direction et le personnel, la collecte et l'examen de toute information antérieure pertinente, en particulier les rapports antérieurs des commissaires aux comptes et du contrôle interne, ainsi que les rapports financiers, la collecte et l'analyse du Règlement de l'Organisation et des directives relatives aux procédures suivies pour enregistrer les opérations dans les comptes.

Pendant le travail d'audit, l'information et la documentation demandées serviront à obtenir des données probantes d'audit suffisantes et pertinentes qui appuient les résultats d'audit rapportés d'une façon suffisante et correcte.

Les demandes d'information tiendront compte en particulier des prescriptions de l'Annexe au Règlement financier se rapportant à l'audit externe qui envisagent la faculté des

Commissaires aux Comptes de décider d'accepter les validations et les déclarations de la Direction, ainsi que d'exécuter les inspections et vérifications qu'ils considèrent appropriées concernant tout document de compte, et également de déterminer l'accès libre aux livres, aux dossiers et à tout document qu'ils jugent nécessaire de consulter. Conformément aux Normes d'audit internationales généralement acceptées, ainsi qu'au Règlement de l'OPS mentionné ci-dessus, en cas de restrictions à la portée de l'audit ou au manque de données probantes suffisantes, le Commissaire aux Comptes est contraint de mentionner ces faits dans l'opinion d'audit.

L'information considérée secrète ou confidentielle sera exigée préalablement. L'équipe d'audit sera astreinte au secret professionnel et au respect de toute information classée secrète ou confidentielle et le seul usage qu'elle en fera sera toujours lié directement au développement de l'audit. Il est à souligner que le personnel de la SCA est assujetti aux principaux principes d'impartialité, d'objectivité, d'expertise et de qualification professionnelle, de diligence professionnelle et de secret professionnel, leurs activités professionnelles étant menées conformément à un Code d'éthique.

INDICATION DU TIMING DES DEMANDES D'INFORMATION

Une indication du calendrier provisoire pour le premier exercice financier serait comme suit (les exercices suivants seront semblables)

Réunion Commissaire aux Comptes précédent		juin 2012
Travail préliminaire de demande générale de Madrid		3 septembre 2012
Réunion de démarrage à Washington		24 septembre 2012
Travaux préliminaires sur le terrain à Washington	24 septembre 2012	28 septembre 2012
Demandes d'échantillons pour vérifications de contrôle interne de Madrid, pour examen sur le terrain		19 octobre 2012
Demandes de documentation pour entités régionales et infrarégionales à visiter, y compris CAREC et CFNI		26 octobre 2012
Vérifications de contrôle interne sur le terrain à Washington		novembre 2012
Réunion de planification avec Direction de l'OMS		novembre 2012
Vérifications sur le terrain des entités régionales et infrarégionales à visiter, dont CAREC et CFNI.	décembre 2012	mars 2013
Travail de terrain au siège de l'OPS		février 2013
Réunion avec le Commissaire aux Comptes de l'OMS		
Rapports en version provisoire		mars 2013
Discussion des rapports en version provisoire avec Direction		avril 2013
Rapports finals		15 avril 2013

Pendant le travail de terrain il y aura plusieurs demandes de documentation comme d'habitude.

DOCUMENTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PRÉCÉDENT ET POUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUIVANT

L'accès aux dossiers d'audit du Commissaire aux Comptes précédent, ainsi qu'à nos propres dossiers par le Commissaire aux Comptes suivant, devra se faire en conformité aux Normes d'audit généralement acceptées, en particulier

- L'initiative de communication avec le prédécesseur revient au successeur qui doit au préalable notifier son intention à l'organisme faisant l'objet de l'audit.
- Le successeur doit obtenir l'autorisation préalable de l'organisme audité en cas de besoin d'accès aux documents de travail du Commissaire aux Comptes antérieur.
- Ayant été le successeur autorisé par l'organisme audité, le prédécesseur doit répondre à leurs questions ainsi que permettre l'accès aux documents de travail.

Les répercussions dans les rapports d'audit des relations avec les Commissaires aux Comptes antérieurs seront en accord avec les Normes d'audit généralement acceptées, en particulier les ISSAI.

F) AUTRE INFORMATION ADDITIONNELLE (par ex., AFFILIATION D'ORGANISATIONS COMPTABLES et PUBLICATIONS)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE SAI

INTOSAI (Organisation internationale de SAI)

La SCA est membre d'INTOSAI depuis sa constitution (1953).

Elle est membre de plusieurs comités/sous-comités/groupes de travail INTOSAI (Sous-comités d'audit financier et normes de contrôle interne ; comités de normes professionnelles et comités de renforcement de la capacité, et le groupe de travail « Donateurs INTOSAI pour financement » et « Le rôle-des SAI dans la crise financière »).

EUROSAI (Organisation européenne des SAI)

La SCA est membre depuis sa constitution (Madrid, 1990).

- Elle occupe de façon permanente la fonction de Secrétariat général d'EUROSAI
- Elle co-préside le Comité de Formation
- Elle est membre des groupes de travail sur la TI et l'audit environnemental
- Elle coopère régulièrement avec INTOSAI et certains de ses groupes régionaux (OLACEFS, ARABOSAI, ASOSAI), avec l'initiative de développement d'INTOSAI, SIGMA, ECIIA et d'autres partenaires.

OLACEFS (Organisation de SAI d'Amérique latine et des Caraïbes)

La SCA est un membre adhérent d'OLACEFS.

AUTRES PARTICIPATIONS INTERNATIONALES

- Membre du Conseil des Auditeurs de
 - * l'Organisation pour promouvoir la Défense et la Coopération en matière d'armement (OCCAR-EA)
 - * Mécanismes financiers Opérations militaires et défensives de l'UE (ATHENA)).

UNION EUROPÉENNE

En tant que membre du Comité de Contact des Chefs de SAI de l'UE (pour de plus amples détails, voir lettre A de cette proposition), la SCA prend part à plusieurs groupes de travail (audit des fonds structurels ; fraude à la TVA dans des opérations extérieures à l'UE ; Rapport national sur la gestion des fonds de l'UE ; Normes d'audit et critères communs pour les fonds de l'UE) et réseaux d'experts (audit Stratégie Lisbonne/Europe 2020: Politique budgétaire).

ORGANES NATIONAUX

La SCA participe aux travaux de l'*Instituto de Contabilidad y Auditoria de Cuentas* — ICAC, organe national qui élabore les normes d'audit et de comptabilité.

PUBLICATIONS

- La SCA publie la *Revista Española de Control Externo* (RECE) depuis 1999, tous les quatre mois.
- En tant que Secrétariat permanent d'EUROSAI, la SCA publie la Revue EUROSAI (annuelle) et le Bulletin EUROSAI (tous les quatre mois).

ANNEXE E

NOMINATION DU PÉROU

Veillez trouver ci-joint la nomination du Pérou qui comporte une lettre de couverture de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des États Américains et la proposition soumise par le Tribunal fédéral des Auditeurs d'Allemagne.

Nomination du Pérou^{*}

[Emblème]

Mission permanente du Pérou
auprès de l'Organisation des États américains

Note No. 7-5-V/006

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des États américains (OÉA) présente ses salutations cordiales à l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), en se référant à sa Note FRM/FS/A/048/11 relative au processus de nomination du Commissaire aux comptes pour les deux prochaines périodes biennales, qui aura lieu en septembre de cette année, à l'occasion du 51^e Conseil directeur de l'Organisation.

À ce sujet, la Mission permanente est heureuse d'informer que le Gouvernement du Pérou a décidé de nommer le Tribunal fédéral des Auditeurs d'Allemagne à la position de Commissaire aux comptes de l'OPS pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015. Veuillez trouver ci-joint « l'offre de services » préparée par l'institution mentionnée ci-dessus, qui offre des informations telles que son profil et la stratégie d'audit qu'elle propose de mettre en œuvre à l'OPS.

La Mission permanente remercie à l'avance cette honorable Organisation de recevoir cette nomination et de la distribuer d'une manière ponctuelle aux Organes directeurs et aux États Membres, participants et associés.

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des États américains (OÉA) prend cette occasion pour réitérer à l'honorable Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) les assurances de sa plus haute considération.

Washington, D.C., 23 mai 2011

[Timbre de la Mission permanente du Pérou auprès de l'OÉA]

Adressé à l'honorable
Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)
Washington, D.C.

* Ceci est une traduction fidèle de la lettre qui apparaît à la page suivante.



REPRESENTACIÓN PERMANENTE DEL PERÚ
ANTE LA ORGANIZACIÓN DE ESTADOS AMERICANOS

Nota N° 7-5-V/006

La Representación Permanente del Perú ante la Organización de los Estados Americanos (OEA) saluda muy atentamente a la Honorable Organización Panamericana de la Salud (OPS), en ocasión de referirse a su Nota FRM/FS/A/048/11, relativa al proceso de nombramiento del auditor externo para los dos bienios subsiguientes, que se realizará en el mes de septiembre del presente año, en el marco del 51° Consejo Directivo de la Organización.

Sobre el particular, la Representación Permanente tiene el agrado de informar que el Gobierno del Perú ha decidido nominar al Tribunal de Cuentas de Alemania para ocupar el cargo de auditor externo de la OPS, durante los bienios 2012-2013 y 2014-2015. Se adjunta la "oferta de servicios" elaborada por la mencionada institución, donde se consigna diversa información, como su perfil y la estrategia de auditoría que propone llevar a cabo en la OPS.

La Representación Permanente agradecerá a esa Honorable Organización tener por presentada esta postulación y difundirla oportunamente entre los cuerpos directivos de la organización, los Estados miembros, participantes y asociados.

La Representación Permanente del Perú ante la Organización de los Estados Americanos (OEA) hace propicia la oportunidad para reiterar a la Honorable Organización Panamericana de la Salud (OPS), las seguridades de su más alta y distinguida consideración.

Washington D.C., 23 de mayo de 2011.



A la Honorable
Organización Panamericana de la Salud (OPS).
Washington D.C.-

**ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA
SANTÉ**

(OPS)

Offre de Services
de Commissaire aux Comptes

soumise par la
Bundesrechnungshof
(Institution supérieure d'Audit allemande)

Table des matières

	Page	
A	Curriculum vitae et détails des activités nationales et internationales	3
B	Introduction – Objectif de cette présentation	5
C	Profil de la Bundesrechnungshof	7
D	Notre stratégie d’audit pour l’OPS	13
E	Honoraires d’audit proposés et estimations du travail de mois/ auditeur pour les exercices financiers 2012-2013 et 2014-2015	21
F	Caractéristiques clés	22

Pour information veuillez contacter :

MR BRH Michael SCHRENK, Directeur Audit
Tél. Bureau Bonn : + 49 22899 721 2030
Tél. Bureau Vienne : +43 1 2600 21083
E-mail (Bonn) : michael.schrenkabrh.bund.cle
E-mail (Vienna) : m.m.schrenk@iaea.org

Professeur Dr. Dieter Engels**Président****Bundesrechnungshof
(Institution supérieure
d'Audit allemande)****Adenauerallee 81
D – 53113 Bonn
Allemagne**

Né le 7 février 1950 à Mechernich, Allemagne

Marié, deux enfants

- À compter de 2002 Président de la Bundesrechnungshof (Institution supérieure d'Audit allemande)
Président de l'Organisation européenne des Institutions supérieures d'Audit, EUROSAI (2005-2008)
Mandats de la Bundesrechnungshof comme commissaire aux comptes pendant sa présidence :
- commissaire aux comptes de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (à compter de 2009)
 - commissaire aux comptes de l'Agence internationale d'Énergie atomique (à compter de 2004)
- À compter de 2001 Professeur à l'École supérieure allemande de Sciences administratives à Speyer
- 1996-2002 Vice-président de la Bundesrechnungshof
- 1992-1996 Directeur du Bureau administratif d'un groupe parlementaire allemand
- 1983-1989 Fonctionnaire principal, dernière position en tant que Directeur exécutif principal au Bureau du Parlement fédéral allemand, *inter alia*, Chef Secrétaire au Comité parlementaire des Appropriations
- 1978-1983 Associé de Recherche à l'Institut de Loi pénale à l'Université de Bonn
- 1979 Diplôme de docteur droit
- 1968-1973 Études de droit à l'Université de Bonn suivi d'éducation d'avocat junior

Expérience internationale

Les **activités nationales du Professeur Dr. Engels** couvrent la série complète des missions d'audit externe aux départements et agences fédéraux et la relation avec le Parlement. Les **activités internationales** comprennent l'audit et les responsabilités représentationnelles concernant les organisations internationales et les contacts de travail permanents avec les institutions supérieures d'audit de pays étrangers, avec récemment une attention particulière portée sur l'appui technique aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

En 2005, la Bundesrechnungshof a accueilli le VI^e Congrès EUROSAI à Bonn. Par la suite, le Professeur Dr. Engels a assumé la fonction de président d'EUROSAI pour une période de trois ans.

Quand il a commencé son mandat de Vice-président de la Bundesrechnungshof en 1996, cette dernière détenait le mandat de **commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**. Ce mandat s'est terminé en 2002.

À compter de juillet 2004, la Bundesrechnungshof a repris le mandat de **commissaire aux comptes de l'Agence internationale de l'Énergie atomique** et a soumis son premier rapport de commissaire aux comptes de l'Agence le 31 mars 2005.

La Conférence des États Parties de l'**Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques** a mandaté la Bundesrechnungshof en qualité de **commissaire aux comptes** de l'Organisation à partir de 2009.

L'objectif de cette présentation est d'offrir les services de la Bundesrechnungshof (Institution supérieure d'Audit allemande) en tant que commissaire aux comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)

Le présent document est conçu pour illustrer pourquoi la Bundesrechnungshof se considère un candidat approprié à la fonction de commissaire aux comptes de l'OPS. Il décrit le rôle de la Bundesrechnungshof en tant qu'Institution supérieure d'Audit de l'Allemagne, son vaste éventail d'expérience d'audit au niveau national et international, ses ressources en personnel hautement qualifié et sa stratégie proposée pour remplir le mandat d'audit de l'OPS.

La Bundesrechnungshof est sûre de satisfaire aux conditions de l'OPS pour les raisons suivantes :

- L'équipe proposée est composée d'auditeurs experts qui ont effectué de façon continue les audits d'organisations des Nations Unies pendant plusieurs années. Le Directeur d'audit lui-même a occupé pendant 22 ans la fonction de commissaire aux comptes de diverses organisations des Nations Unies. Étant le commissaire aux comptes de l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (OIAC), nous sommes en mesure de tirer parti de l'expérience et des expertises acquises et de nous tenir à jour sur les derniers développements de l'audit international.
- Nous avons en plus une vaste expérience dans l'audit externe des organisations internationales et supranationales.
- L'audit de performance est un axe clé de notre travail quotidien. Par conséquent, notre approche d'audit comportera des missions d'audit de performance pour assurer une gestion financière saine.
- Dans deux organisations (AIEA et OIAC) notre personnel hautement qualifié aura déjà facilité avec succès la mise en œuvre des normes IPSAS au moment où commencerait l'audit de l'OPS.

- La Bundesrechnungshof pose sa candidature aux deux positions de commissaire aux comptes, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'OPS. Cette combinaison correspondrait parfaitement au chapitre 5 de l'information de référence fournie et assurerait une approche d'audit commune pour toutes les entités ayant des activités financières dans le domaine de la santé.
- Depuis 2008, les membres de la Bundesrechnungshof ont occupé les positions de Président du Panel des Commissaires aux Comptes des Nations Unies, des Agences spécialisées et de l'AIEA et de son groupe technique. Par conséquent, nous sommes impliqués dans tous les développements concernant l'audit des entités des Nations Unies et nous jouons un rôle de chef de file dans les discussions.

La Bundesrechnungshof

Personnel

Notre personnel s'élève à 1400 personnes. Nous disposons de neuf divisions d'audit, 49 unités d'audit et neuf bureaux régionaux d'audit. Les fonctions administratives sont assumées par une division de soutien (comparable à un Secrétariat général). Nos auditeurs ont tous un diplôme universitaire ou un autre diplôme d'éducation supérieure. Les qualifications professionnelles de notre réservoir de ressources humaines vont de l'administration publique, du droit et de diverses spécialités d'ingénierie, à l'économie, la gestion et les sciences informatiques. Le personnel dévolu à l'audit d'organisations internationales est doté d'excellentes connaissances et compétences dans les questions de comptabilité. Tous les auditeurs ont un bilan de plusieurs années d'expérience de travail pratique dans au moins un département ou une agence de l'État ou dans le secteur privé. Ces effectifs hautement qualifiés assurent la Bundesrechnungshof d'une base solide pour l'audit des organisations internationales.

Mandat d'audit national

Le mandat d'audit de la Bundesrechnungshof couvre :

- la gestion financière fédérale,
- les fonds commerciaux fédéraux,
- les organes publics incorporés sous la loi fédérale,
- les institutions de sécurité sociale incorporées sous la loi fédérale ou la loi de l'État, telles que l'assurance maladie et les institutions de santé, et
- la gestion des actionnariats du Gouvernement fédéral dans les entreprises du secteur privé.

Rapports

La Bundesrechnungshof soumet des rapports annuels de ses conclusions d'audit aux deux chambres de la législation fédérale et au Gouvernement fédéral. Outre les rapports annuels, nous pouvons faire état des questions d'une importance particulière à tout moment.

Rôle de la Bundesrechnungshof

Nous procédons également à des audits de décisions administratives qui n'ont pas encore eu un impact financier. Ceci est une règle ayant de très grandes répercussions et qui nous permet de réaliser des audits de performance en temps réel. Nous sommes ainsi habitués à vérifier les dépenses publiques avant même que l'argent n'ait actuellement été dépensé. Nous utilisons nos conclusions d'audit comme base pour conseiller les ministères et les agences du Gouvernement et également le Parlement, sur les décisions à prendre, notamment en ce qui concerne la budgétisation. Cette fonction consultative a pris une place de plus en plus importante au cours de la dernière décennie.

La Bundesrechnungshof a le statut d'une autorité fédérale supérieure, i.e., elle a un rang égal à un ministère du gouvernement fédéral. C'est une institution indépendante de l'audit gouvernemental, sujette uniquement à la loi. Elle ne fait pas partie du Gouvernement fédéral et n'est pas assujettie à des instructions de la branche exécutive ni de la législature.

Critères d'audit

Audit de performance

En Allemagne, l'emphase de l'audit du gouvernement a changé de cap avec le temps. Auparavant, le travail des auditeurs gouvernementaux portait sur le travail d'audit financier *ex*

N *post*. Le critère d'audit supplémentaire de performance a été imposé par statut il y a plusieurs décennies. L'audit de la performance a été l'axe principal de notre travail depuis lors, et même si nous continuons à élargir nos connaissances dans ce domaine, nous sommes en mesure d'appliquer des décennies d'expérience au niveau de l'économie, de l'efficacité et de la rentabilité.

Os auditeurs examinent non seulement les chiffres dans les comptes ou dans les recettes ou les dépenses individuelles, mais aussi dans les opérations et les programmes sous-jacents. Cet audit opérationnel de la gestion financière globale du Gouvernement fédéral augmente la ponctualité et le caractère actuel. Il porte entièrement sur de nouveaux champs de l'audit. Il comporte l'examen de la structure, des opérations et de la gestion des ressources humaines des départements et des agences. Le travail d'audit porte également sur les évaluations de programmes, les audits de rentabilité, les audits d'efficacité et les analyses de risque. Nous utilisons les conclusions de l'audit comme base pour conseiller le Parlement et le Gouvernement dans nos rapports, nous présentons les enseignements tirés de missions antérieures d'audit afin de donner un aperçu des questions et des problèmes courants de la gestion financière.

Audit financier

Le rôle de la Bundesrechnungshof est de fournir l'assurance acquise de l'audit de régularité et de conformité, dans lequel les opérations du Gouvernement sont vérifiées par rapport à la documentation justificative, aux dispositions statutaires applicables, et au règlement. Une partie essentielle de l'audit financier est la certification des comptes annuels de la Fédération.

Ponctualité de l'audit

Notre approche ponctuelle de l'audit cherche à développer les conclusions de l'audit pour renforcer l'action future plutôt que de simplement critiquer les déficiences passées.

Notre bilan de commissaire aux comptes d'organisations internationales

Mine d'expérience acquise dans l'audit des Nations Unies

Le Président de la Bundesrechnungshof a été un des trois membres du Conseil des commissaires aux comptes des Nations Unies de 1989 à 1992. Notre mandat d'audit couvrait l'examen des comptes annuels et de la gestion financière des Nations Unies et de certaines entités de l'ONU, e.g., le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Centre du commerce international (CCI) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (URRWA). Les missions d'audit impliquaient la collecte de données factuelles des bureaux de terrain et des projets de développement des Nations Unies situés dans le monde.

De 1994 à 2001, nous avons également procédé à l'audit de l'agence spécialisée des Nations Unies ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). À compter du 1^{er} juillet 2004, la Bundesrechnungshof a repris le mandat de commissaire aux comptes de l'AIEA. Ce mandat a été par la suite renouvelé trois fois et prendra fin le 30 juin 2012, après huit années de service.

Autres missions internationales d'audit

Les auditeurs allemands ont été impliqués dans l'audit d'une large panoplie de projets internationaux. Au cours des récentes années, la Bundesrechnungshof a par exemple participé aux audits de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Agence européenne de l'espace (ESA), le Centre de recherche St. Louis franco-allemand (ISL), l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL),

l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT), l'Union européenne occidentale (UEO), l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT), l'Office européen des brevets, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Université franco-allemande, les Fondations de la jeunesse franco-allemande et polonaise-allemande. De plus, notre personnel est détaché auprès du Conseil international des Auditeurs pour l'OTAN, la Cour des Comptes des Communautés européennes et au Conseil de l'Europe.

Membre de INTOSAI/EUROSAI

La Bundesrechnungshof est membre de l'Organisation internationale des Institutions supérieures d'Audit (INTOSAI) à laquelle les institutions supérieures d'audit de la plupart des pays membres de l'ONU sont affiliées.

Nous avons accueilli le 13^e Congrès mondial d'INTOSAI à Berlin en 1989, avec des participants de plus de 130 nations et organisations internationales. Le Président de la Bundesrechnungshof a été le Président du Conseil directeur d'INTOSAI de 1989 à 1992. En outre, la Bundesrechnungshof est membre du groupe de travail régional de l'INTOSAI européen, l'Organisation européenne des Institutions supérieures d'Audit (EUROSAI). Notre institution a accueilli le VI^e Congrès EUROSAI à Bonn en 2005 et notre Président a été par la suite président d'EUROSAI pour une période de trois ans.

Coopération internationale

Par tradition, nous travaillons étroitement avec d'autres Institutions supérieures d'Audit sur une base bilatérale et multilatérale. Pour en nommer quelques-unes, nos partenaires incluent la Chine, la Fédération russe, le Pérou, la Malaisie, le Cambodge et la Jordanie. De plus, nous présidons un groupe de travail EUROSAI sur l'audit coordonné des subventions fiscales qui compte 17 membres sur l'Europe. Nous présidons également le sous-comité INTOSAI dont la tâche consiste à promouvoir les bonnes pratiques et l'assurance de qualité à l'aide d'examens volontaires par les pairs au sein d'Institutions supérieures d'Audit. Nous avons effectué des examens par les pairs de plusieurs SAI telles qu'en Autriche, Macédoine, Pérou et Suisse.

Satisfaire les conditions d'audit de l'OPS

Dans notre audit de l'OPS, nous mettrons à profit l'expérience et l'expertise acquises par notre travail d'audit national et international. Ceci inclut les questions techniques, ainsi que les audits de performance, dans tous les domaines des opérations de l'OPS. Nous cautionnons fermement l'approche de gestion axée sur les résultats et souhaitons suivre le processus de l'OPS dans la mise en œuvre des normes IPSAS.

Nous jouons un rôle de chef de file dans l'introduction et l'audit de la gestion fondée sur les résultats en Allemagne. Nous suivons la perspective de gestion fondée sur les résultats et conseillons constamment le Parlement et le Gouvernement. Enfin, nous possédons une large expérience de toutes sortes de questions financières et de l'audit des états financiers dans le cadre des Normes comptables du Système des Nations Unies (UNSAS) et des normes IPSAS.

Actuellement, la Bundesrechnungshof est fortement impliquée dans un changement qui se produit dans les procédures de comptabilité nationale et nos auditeurs internationaux procèdent présentement à l'audit des normes IPSAS à l'AIEA et à l'OIAC. Nous sommes prêts à donner des conseils si besoin en est, et à clarifier toutes les questions qui peuvent être soulevées sur la façon d'appliquer les normes individuelles. Le Directeur général de l'Audit externe a été un observateur régulier dans le groupe de travail au niveau des Nations Unies sur les normes IPSAS, et les membres du groupe de travail sont régulièrement invités aux réunions du groupe technique du Panel des Commissaires aux Comptes. Ce partage de l'information et d'idées renforce la compréhension des problèmes rencontrés et aide à réaliser une approche coordonnée et harmonisée.

Notre approche d'audit

Nous effectuerons l'audit en conformité aux bonnes pratiques.

Nous planifions, préparons, effectuons et préparons les rapports sur nos exercices d'audit en conformité aux normes acceptées sur le plan international. Nous suivons les Normes internationales d'Audit (ISA) émises pour le secteur privé et les Normes internationales des Institutions supérieures d'Audit (ISSAI).

Avec notre certification des états financiers de l'OPS, nous suivrons ISA 700, qui nous oblige à nous conformer aux conditions éthiques et à planifier et exécuter l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts de fausses déclarations.

Les ISSAI ont ajouté un chapitre sur l'audit de performance aux ISA, qui encourage les SAI à mettre une plus grande emphase sur l'économie, l'efficacité et la rentabilité plutôt que de simplement vérifier la régularité de la comptabilité. Dans toutes leurs tâches, nos commissaires aux comptes seront guidés par une attitude coopérative envers la gestion et les auditeurs internes de l'OPS, et nous souhaitons poursuivre cette bonne pratique.

Domaines d'expérience spéciale dans les organisations des Nations Unies

La position au Conseil des Auditeurs que nous avons occupée de 1989 à 1992 nous a donné une excellente opportunité de nous familiariser avec la nature spéciale des organisations des Nations Unies. Dans notre audit d'ONUDI, — outre l'audit financier — nous avons traité toutes les questions de performance qui se sont produites sur la période de huit ans. Ceci a couvert la réduction des effectifs de l'Organisation au milieu des années quatre-vingt-dix, l'efficacité des systèmes de contrôle interne, ainsi que les questions financières telles que la gestion de trésorerie et les investissements, les procédures de passation de marchés, la technologie de l'information et les

questions de gestion de personnel, et les opérations de terrain de l'ONUDI au siège et dans six missions de terrain aux projets de l'ONUDI en Asie, Amérique latine et Afrique.

Dans notre audit de l'AIEA, nous examinons tous les principaux domaines de ses activités. Nous entendons mener à bien ces audits pour couvrir toutes les questions importantes et de matérialité durant le reste de notre mandat. Quelques exemples sont décrits ci-dessous.

Nous avons fait des recommandations et des audits de suivi dans le domaine de la **gouvernance de la TI**, en particulier le rôle du responsable en chef de l'information et sa responsabilité budgétaire. Notre équipe d'audit s'est également attaquée à des domaines tels que la collecte des arriérés, l'harmonisation des cycles budgétaires, l'assurance maladie après service, les contributions en espèces, la budgétisation sur base d'exercice et budgétisation des immobilisations, lieux communément utilisés et services communs, tous des thèmes qui devront être abordés dans le cours de la mise en œuvre des normes IPSAS. Nous avons fait des commentaires sur la **protection et la gestion des actifs**. Ceci comprend la sécurité de la TI, la sécurité dans les laboratoires et l'équipement de protection.

De plus, nous avons recommandé de suivre les effets de l'augmentation des **contributions volontaires**, en particulier leur impact sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire. Un mécanisme de coût d'appui à un programme commun a été introduit afin de compenser les coûts administratifs impliqués. Nous avons également recommandé une approche thématique ou un financement conjoint de contributions volontaires qui faciliterait l'exécution des programmes et dissuaderait les conditions imposées par les donateurs.

Au fil des années, nous avons fait des commentaires sur les problèmes causés par les contributions volontaires fournies à la condition d'une vérification spéciale par le

donateur, sous un Accord cadre financier et administrative (ACFA) avec la Commission européenne (CE). La condition que les donateurs de contributions volontaires effectuent des vérifications spéciales n'est pas conforme au règlement financier de l'Agence et viole le principe d'audit simple. Nous avons même discuté cette question avec la CE et la Cour des Comptes européenne. Notre Directeur d'Audit est également invité aux réunions annuelles du groupe de travail CE-NU sur ACFA.

Nous avons travaillé avec succès dans une variété de domaines. En ce qui concerne le **Fonds de coopération technique**, nous avons fait remarquer que son pouvoir d'achat s'érode avec la chute du dollar par rapport à l'Euro. Par conséquent, les Organes directeurs ont convenu d'une « évaluation » scindée de leur financement volontaire afin de protéger les ressources du Fonds, dans la mesure du possible, contre les effets de ces fluctuations des monnaies. Dans le domaine de la **passation de marchés**, une fusion de deux départements de passation de marchés suivant notre recommandation a donné lieu à des effets de synergie.

De plus, nous avons analysé les implications financières et organisationnelles de la politique de rotation du personnel de l'AIEA et avons recommandé que l'Organisation ne soit pas forcée de séparer le personnel performant à cause de la politique de rotation. Nous poursuivons notre audit dans ce domaine et examinons les procédures de recrutement ainsi que les règlements qui s'y appliquent.

Nous pourrions continuer à décrire un grand nombre d'autres questions qui prouveraient que notre approche est universelle dans la mesure où elle offre des recommandations non seulement au Secrétariat, mais aussi pour des amendements qui vont au-delà de la responsabilité du Secrétariat, aux États Membres. D'autres données factuelles se trouvent sur le site web de l'AIEA, où les six rapports que nous avons publiés jusqu'à présent sont affichés (« Les comptes de l'Agence pour [année] »).

Notre stratégie d'audit

Personnel d'audit

Nous fournirons une équipe d'auditeurs dotés d'une expérience internationale qui ont constamment participé à des audits antérieurs des Nations Unies. L'équipe, qui ne sera jamais changée inutilement, sera dirigée par un Directeur d'Audit et un Responsable d'Audit et comprendra environ huit Auditeurs principaux, ayant tous des diplômes universitaires dans différents domaines et qui sont des collègues expérimentés de l'équipe des Commissaires aux Comptes de l'AIEA/OMS. Ils ont acquis une expérience très utile au cours de leurs missions d'audit antérieures au siège et dans les missions de terrain de l'AIEA dans approximativement 25 pays depuis l'automne 2004. Ceci sera appuyé par une formation intensive dans tous les domaines intéressant l'audit de l'OPS.

Du fait que la Bundesrechnungshof a des relations étroites avec la Contraloria General de la República del Perú, l'Institution supérieure d'Audit péruvienne (SAI), les deux organisations ont convenu d'intégrer le personnel local expert de la SAI péruvienne à notre équipe. Ceci nous permettrait d'utiliser le savoir et l'expérience des commissaires aux comptes de la région. De plus, nous profiterions de leurs compétences linguistiques et de leur connaissance des conditions socio-économiques dans la zone.

Toute l'équipe est en mesure de travailler en anglais et de plus, certains membres de l'équipe parlent espagnol et français. L'équipe d'audit témoigne des vastes connaissances spécialisées disponibles au sein de la Bundesrechnungshof dans tous les domaines d'audit du secteur public. Certains auditeurs ont travaillé précédemment dans des compagnies d'audit du secteur privé. Nous sommes en mesure de satisfaire aux conditions de l'OPS pour effectuer un audit financier exhaustif et respecter ses conditions techniques, en assignant à l'audit du personnel doté d'une très bonne expérience dans l'audit financier national et dans les autres sortes d'audits de performance.

Méthodes d'audit

Les méthodes suivantes seront appliquées dans l'accomplissement de nos audits :

Audit financière

L'audit financier vise essentiellement à évaluer si les états financiers présentent correctement la position financière à la fin d'un exercice financier, et si les états financiers ont été préparés en conformité aux directives et politiques comptables apparentées, appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice financier antérieur.

L'audit financier sera basé sur les procédures analytiques d'audit. Ceci comporte un examen détaillé des états financiers et un examen du système de contrôle interne de l'OPS et un test d'échantillon des transactions et de pièces justificatives. Notre audit financier est appuyé par un logiciel d'audit commercial.

Audit de performance

La première étape dans la réalisation d'un audit de performance consiste à obtenir une compréhension du sujet de l'audit en effectuant une analyse de la tâche. Les domaines d'impact financier élevé et de risque élevé pour l'Organisation sont identifiés. En résultat des discussions avec les autorités responsables et de la collecte des données factuelles d'audit sur les lieux des unités fonctionnelles et de gestion programmatique, des sujets supplémentaires d'audit peuvent émerger.

Les audits de performance couvriront l'ensemble de la série d'activités de l'OPS. Nous mesurerons ces dernières par rapport aux critères d'économie, d'efficacité et de rentabilité. Pour faire en sorte que nos audits soient aussi efficaces que possible, nous envisagerons de demander l'appui des Auditeurs généraux de pays en développement, si des examens particuliers sur les terrains des opérations s'avèrent nécessaires.

Le ratio global entre audit de performance et audit financier sera d'environ 60 à 40 pour cent. Par conséquent, notre équipe possède à la fois les qualifications financières et techniques.

Évaluation du risque au titre de la conduite de l'audit

Les forces et les faiblesses des contrôles au sein des systèmes financiers de l'OPS seront évaluées afin de déterminer la probabilité d'erreur matérielle. Les résultats de cette évaluation aideront à déterminer le niveau de données probantes d'audit requises pour appuyer l'opinion d'audit, pour concentrer les efforts sur les domaines à risque élevé et pour améliorer le coût-efficacité du test d'audit.

Plan de travail

Comme requis, nous soumettons un exemple de plan de travail dans l'annexe du présent document. Nous avons élaboré ce plan pour l'un de nos audits. Nous élaborerons un plan similaire pour l'OPS une fois que nous aurons mené à bien l'analyse du mandat de l'Organisation et l'évaluation de risque nécessaire.

Normes professionnelles à appliquer aux audits

Nous effectuerons l'audit de l'OPS conformément aux Normes internationales d'Audit (ISA) sous la forme des ISSAI. Ces normes ont été adaptées aux circonstances spéciales des organisations des Nations Unie par INTOSAI et leur application a été avalisée par le Panel des Commissaires aux Comptes des Nations Unies. Nous appliquerons les normes IPSAS en tant que normes comptables de l'Organisation.

Autres détails

Coopération avec les Services d'Audit interne et de Contrôle

Nous établirons des relations de travail avec le Bureau des Services de Contrôle interne et d'Évaluation (IES). Afin d'éviter le double emploi, nous utiliserons l'information fournie par ce bureau et échangerons nos conclusions et nos rapports. Après une évaluation exhaustive du statut et du travail de l'IES, nous considérerons de nous appuyer sur le travail d'audit effectué par l'IES.

Procédures de transmission du travail d'audit

Comme convenu par le Panel des Commissaires aux Comptes en 2003, nous assurerons une transmission du travail d'audit sans heurt de notre prédécesseur ainsi qu'à notre successeur. Nous serions reconnaissants de recevoir tous les documents officiellement émis et reçus par notre prédécesseur, tels que les observations d'audit et les lettres de recommandation, dont les commentaires reçus du Secrétariat. L'accès aux documents de travail d'audit de notre prédécesseur sera également utile et bienvenu.

De même, nous fournirons à notre successeur toute la documentation, y compris nos documents de travail, à condition que ceci ne pose pas de conflit avec notre indépendance et/ou avec la relation de confiance établie avec l'OPS.

Rapports

À la fin d'un exercice financier, nous soumettrons un rapport comme requis par les articles 14.8 et 14.9 du Règlement financier et par les termes de références additionnels régissant l'audit externe de l'OPS.

Avant de faire rapport à l'organe législatif de l'OPS, nous informerons évidemment la Direction de toute donnée pertinente et offrirons des conseils sur la façon d'améliorer le travail journalier de l'OPS et donnerons à la Direction l'opportunité de faire des commentaires.

Offre financière de la Bundesrechnungshof pour les exercices financiers 2012-2015

Nous offrons à l'OPS (Siège et les bureaux régionaux) les services de la Bundesrechnungshof pour 2012/13 et 2014/2015 sur la base d'une croissance réelle zéro avec un ajustement des prix modéré pour 2014 aux conditions suivantes par année :

Mois/travail par an	Honoraires 2012 (USD)	Honoraires 2013 (USD)	Honoraires 2014 (USD)	Honoraires 2015 (USD)
15	300 000*	300 000*	310 000*	310 000*

Nous tenons à indiquer que nous ne demandons le remboursement que pour les 15 mois (300 jours de travail) qui sont effectués à l'OPS. La présence du commissaire aux comptes dans des réunions avec les Organes directeurs n'est pas prise en compte. Tout le travail que nous entreprenons à la Bundesrechnungshof sera gratuit. Conformément à notre expérience, nous estimons que le temps supplémentaire que nous consacrerons au mandat de l'OPS pour le travail de préparation et d'analyse à notre siège est d'environ trois mois (60 jours de travail) par an. Ce temps supplémentaire ne sera pas à la charge de l'Organisation.

*Notre calcul des prix est basé sur 245 000 USD, qui ont été budgétés et payés pour 2010 et 2011. Ce montant équivalait à 205 000 Euros à l'époque, et sera suffisant pour couvrir nos frais directs. Avec le taux de change à la fin avril 2011 de 1,48 USD pour 1 Euro, nous devons facturer 300 000 USD par année.

Nous avons été priés de calculer les honoraires en USD. Toutefois, comme nos coûts sont exclusivement encourus en Euros, nous demandons de bien vouloir nous accorder un remboursement de nos coûts actuels de 205 000 Euros, en tenant compte du taux de change respectif valable à l'époque à laquelle le paiement est effectué. Exprimé en USD, il peut y avoir des honoraires plus élevés ou plus faibles dépendant de la fluctuation du taux de change.

Caractéristiques clés de notre candidature

- L'équipe proposée est composée d'experts qui ont audité le système des Nations Unies pendant plusieurs années et qui feront usage de l'expérience qu'ils y ont acquise. Nous considérons la continuité du personnel importante et ne changeons pas inutilement notre équipe.
- Du fait que la Bundesrechnungshof a des relations étroites avec la Contraloria General de la República del Perú, l'Institution supérieure d'Audit péruvienne (SAI), les deux organisations ont convenu d'ajouter un expert local de la SAI péruvienne à notre équipe. Ceci nous permettrait d'utiliser le savoir et l'expérience des commissaires aux comptes de la région.
- Notre approche de l'audit va au-delà de l'audit financier. Elle porte sur l'économie, l'efficacité et la rentabilité. Ce sont là des caractéristiques clés d'une gestion financière saine et d'une performance organisationnelle élevée. Nous avons une vaste expérience dans les audits de performance et y consacrerons 60 pour cent de notre travail.
- Outre notre opinion d'audit, nous donnons des recommandations en vue d'améliorations plutôt que des critiques à la fin de l'exercice financier quand l'argent peut déjà avoir été dépensé.
- Notre prix est calculé sur une base fiable et transparente et tient compte seulement du remboursement des coûts réels et directs encourus.
- Notre offre comprend 15 mois au siège de l'OPS à Washington D.C. ou, si besoin en est, d'autres lieux d'affectation. Il s'agit là du temps dont nous avons besoin pour effectuer notre travail de haute qualité. Trois mois de travail pour la préparation et l'analyse sont effectués gratuitement à notre siège.

- La Bundesrechnungshof a également posé sa candidature au poste de commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; ceci s'inscrit dans l'esprit du chapitre 5 de l'information de référence fournie et assurera une approche commune d'audit pour toutes les entités ayant des activités financières dans le domaine de la santé sous l'égide des Nations Unies.
- Depuis 2008, les membres de la Bundesrechnungshof ont occupé les fonctions de Président du Panel des Commissaires aux Comptes des Nations Unies, des Agences spécialisées et de l'AIEA et de son groupe technique et ont donc exercé un rôle de chef de file parmi les Commissaires aux Comptes du système des Nations Unies.

À notre avis, cette offre exhaustive, fondée exclusivement sur le recouvrement des coûts directs et offrant notre travail pour une légère augmentation seulement des coûts réels pour les deux périodes biennales. est très compétitive, met l'accent sur la qualité et témoigne du bon rapport de qualité/prix pour l'OPS.

Par conséquent, nous aimerions demander aux États Membres de nommer l'équipe de la Bundesrechnungshof pour les exercices 2012-2015. Nous pourrions commencer alors notre programme d'audit à long terme qui vise à réaliser tous les objectifs contenus dans notre évaluation du risque au cours des années.



Professeur Dr. Dieter Engels
Président de la Bundesrechnungshof
Allemagne

Date :



Bundesrechnungshof
Institution supérieure d'Audit d'Allemagne
Audit externe XXXX

À : Directeur de l'Administration
De : Responsable de l'Audit
 No. de poste : +49 22899 721 0

Sujet : Projet de Plan pour l'Audit des États financiers XXXX 2010

1 Normes d'audit

Les Normes internationales des Institutions supérieures d'Audit prescrivent que le commissaire aux comptes doit s'acquitter de son mandat librement et impartialement. Il doit prendre en considération les points de vue de la direction quand il établit les opinions d'audit, tire les conclusions et fait des recommandations, mais il n'est pas responsable vis-à-vis de la direction de l'entité auditée en ce qui concerne la portée ou la nature des audits entrepris. Le commissaire aux comptes devra chercher à maintenir des bonnes relations avec toutes les parties prenantes concernées, promouvoir le flux libre et franc de l'information, et mener des discussions dans une atmosphère de respect et de compréhension mutuels. Pour cette raison, discuter la portée de l'audit avec les entités auditées à la meilleure convenance constitue une bonne pratique de gestion.

Avant d'entreprendre l'audit des états financiers 2010, nous souhaitons vous informer des objectifs de notre audit, de sa portée, sa conception et ses méthodes et de son calendrier provisoire.

Nous entreprendrons notre audit en conformité à l'article XIII du Règlement financier de XXXX, les termes de références additionnels régissant le travail du commissaire aux comptes, les normes des Institutions supérieures d'Audit internationales et les normes

P r o j e t

communes d'audit du Panel des Commissaires aux Comptes des Nations Unies, des agences spécialisées et de l'Agence internationale de l'Énergie atomique.

Ces normes postulent que nous nous conformons aux conditions éthiques et que nous planifions et entreprenons l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts de fausses déclarations matérielles.

2 Objectifs de l'audit

Le principal objectif de l'audit est de former une opinion indiquant si les états financiers présentent équitablement la position financière de XXXX telle qu'elle était au 31 décembre 2010.

Nous examinerons également si les dépenses enregistrées en 2010 ont été encourues aux fins approuvées par la Conférences des États Parties, si les revenus et les dépenses ont été correctement classifiés et enregistrés conformément au Règlement financier de XXXX.

Notre audit comportera des audits de performance dans les domaines de l'Administration (en particulier les ressources, humaines, les passations de marchés et la technologie de l'information), la Coopération et l'Assistance internationales, ainsi que la Vérification et l'Inspection.

En outre, nous examinerons si les états financiers proforma à la date du 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux normes IPSAS et s'ils peuvent être utilisés comme la base du solde d'ouverture pour l'exercice financier 2011.

3. Portée, conception et méthodes pour les audits de performance

La portée, la conception et les méthodes des audits de performance sont les suivantes :

a. Exécution du budget

P r o j e t

Portée : Nous examinerons si la préparation et l'exécution du budget sont conformes au Règlement financier. Nous examinerons également le flux de travail pour voir s'il est efficace, rentable et transparent.

Conception : Principales questions :

- Le processus de préparation du budget est-il conforme au Règlement financier ?
- Le processus de préparation du budget peut-il être amélioré ?
- L'exécution du budget pendant l'exercice financier est-elle conforme au Règlement financier ?
- Le processus d'exécution du budget peut-il être amélioré ?

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents.

b. Comité de contrôle des biens

Portée : Nous examinerons si les activités du CCB sont efficaces et rentables.

Conception : Nous évaluerons :

- Le règlement financier pertinent et les documents apparentés
- Les compte-rendus/décisions du CCB
- Les documents qui donnent des informations sur les actions prises après les décisions du CCB.

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents.

c. Commandes globales

Portée : Nous examinerons si le processus de passation de marchés peut être amélioré. Nous ferons une analyse pour déterminer si l'usage plus intensif de commandes globales améliorerait l'efficacité du processus de passation de marchés.

Conception : Dans notre dernier audit, nous avons reconnu qu'il y avait lieu d'améliorer le processus de passation de marchés. Nous voulons maintenant identifier si et dans

P r o j e t

quels domaines la conclusion de commandes globales ou d'autres contrats à long terme est raisonnable.

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents.

d. Contrôle de l'inventaire (dépendant des résultats de l'audit interne)

Portée : Nous examinerons l'efficacité et la rentabilité de la gestion des actifs dans XXXX.

Conception : Suivi de nos observations faites au cours de notre audit des états financiers 2009 concernant la prise d'inventaire.

Principales questions :

- Quand et comment la dernière prise d'inventaire a-t-elle eu lieu ?
- Résultat de la prise d'inventaire ?
- Procédures pertinentes pour articles non trouvés ?
- Conclusions de la dernière prise d'inventaire et de notre rapport ?

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents.

e. Efficacité des règles de TI

Portée : Efficacité des règles, règlements et ordres administratifs de TI.

Conception : Règles, règlements et ordres administratifs de TI, en particulier les « Normes sur l'usage de l'environnement de la technologie de l'information » et la « Politique de sécurité de l'information » feront l'objet de notre audit.

Nous évaluerons :

- Le règlement pertinent dans sa version actuelle et dans ses versions antérieures
- Les compte-rendus des réunions apparentées
- Les instruments et systèmes de TI qui sont conçus pour respecter la conformité au règlement

P r o j e t

- La documentation des conséquences des cas de violation.

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents

f. Gestion du risque

Portée : Nous examinerons si le Secrétariat a identifié des risques importants pour la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de XXXX. De plus, nous entendons examiner si le Secrétariat a évalué les conséquences potentielles et a mis en œuvre des mesures pour contrôler et suivre les risques.

Conception : Audit de suivi des observations faites en automne 2009 sur la gestion du risque de XXXX.

Principales questions :

- Le Secrétariat a-t-il identifié des risques importants ?
- Y a-t-il un registre de risque en place ?
- Le registre de risque et les catégories sont-ils appropriés ? (analyse de risque, évaluation et hiérarchisation)
- Le Secrétariat suit-il les risques ?
- Le Secrétariat a-t-il identifié les réponses au risque et les actions nécessaires ?

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents

g. Aspects opérationnels de la politique de YYYY

Portée : Nous examinerons quels effets opérationnels résultent de l'exécution de la politique de YYY.

Conception : Audit de suivi des observations faites dans notre rapport de 2010 comme demandé par le Conseil

Questions principales :

- Quels effets de la politique de YYYY sont visibles ?

P r o j e t

- o Perte de mémoire institutionnelle
 - o Perte de personnel qualifié
 - o Postes vacants
 - o Effets sur les processus d'esprit d'équipe
 - Quelles actions ont été prises par le Secrétariat pour minimiser ces effets ?
 - Quelles autres actions pourraient-êtr prises pour minimiser ces effets ?
- Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents

h. Coopération internationale

Portée : Nous examinerons si les activités des différents domaines sont efficaces et rentables.

Conception : Nous évaluerons :

- Le règlement pertinent et les documents apparentés
- Les impacts financiers et le développement durable
- Les activités dans ce domaine pour les années écoulées
- Les documents qui donnent des informations sur les activités entreprises.

Méthodes : Entrevues avec le personnel impliqué, inspection de la documentation et des dossiers pertinents.

4. Calendrier

15 nov - 26 nov 2010	audit de performance et préparation de l'audit financier
14 fév - 25 fév 2011	audit de performance et préparation de l'audit financier
14 mar - 15 avr 2011	audit des états financiers

P r o j e t

5. Préparation de l'Audit

- a. Veuillez nous fournir au début de notre visite en novembre 2010 le grand livre général à la date du 31 octobre 2010 sur CD
- b. Veuillez nous fournir au début de notre visite de printemps 2011 :
 - Le grand livre général à la date du 31 décembre 2010 sur CD
 - La déclaration résumée des activités d'investissement de l'exercice financier 2010 (règle financière 9.1.01)
 - Le rapport des pertes sur investissements de l'exercice financier 2010 (règle financière 9.1.03)
 - Le rapport de la vérification physique des biens non utilisables de l'année 2010 (règle financière 10.2.03)
 - Une liste des paiements à titre gracieux de 2010 de l'exercice financier 2010 (règle financière 10.4)
 - Une déclaration de tous les déductibles ou dépréciations (cash et actifs) pendant l'exercice financier 2010 (règle financière 10.5)
 - La liste des biens utilisables qui ont été vendus ou écartés au cours de l'année 2010
Copies de tous les rapports du Bureau de Contrôle interne de l'année 2010
(règle financière 12.4)
- c. Veuillez nous fournir au 31 mars 2011 au plus tard :
 - Les états financiers à la date du 31 décembre 2010
 - Une déclaration du Directeur général confirmant que les comptes et les états financiers ont été établis en conformité au cadre réglementaire de XXXX (Lettre de représentation).

CC: Directeur
 Chef des Finances
 Directeur du Contrôle interne

Projet

ANNEXE F

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES NOMINATIONS AVEC LES
HONORAIRES D'AUDIT PROPOSÉS**

Tableau récapitulatif des Nominations avec les honoraires d'audit proposés ¹

État Membre proposant	Nom et titre de la personne nommée	Nombre de mois d'audit par an à l'OPS	Honoraires annuels d'audit proposés (US\$)
Panama	M. Manuel Núñez Pérez, Président, Cour des Comptes espagnole (El Tribunal de Cuentas de España)	21	\$240 000
Pérou	Prof. Dr. Dieter Engels, Président, Institution supérieure d'Audit allemande (Bundesrechnungshof)	15	\$300 000* \$310 000**

* Honoraires annuels pour 2012 et 2013.

** Honoraires annuels pour 2014 et 2015, qui tiennent compte d'un ajustement des prix.

- - -

¹ La Bolivie n'a envoyé que la lettre officielle du Ministère de la Santé informant de sa nomination. La proposition complète n'a pas été soumise à ce jour.